

IRES. "FORUM"

2014

**Actes des rencontres organisées
par l'IRES**

Privilégiant le regard croisé, l'activité IRES."Forum" a été marquée en 2014 par l'organisation de près d'une trentaine de rencontres et de cycles-débats ayant trait aux enjeux sociopolitiques et sécuritaires internationaux et régionaux, aux questions liées au modèle de développement du Maroc ainsi qu'aux relations extérieures du Maroc et aux questions globales.

Cette dernière dimension a occupé une place de choix dans la programmation des rencontres organisées par l'IRES et ce, conformément au Message Royal du 30 août 2013.

Les personnalités nationales et internationales, les ambassades et organisations internationales, l'administration et le secteur public, les experts marocains et étrangers, le secteur privé et la société civile ont représenté, respectivement, 7%, 7%, 39%, 34%, 7% et 6% de l'ensemble des participants.

Prenant exemple sur les think tanks internationaux, l'IRES adopte la charte de confidentialité de Chatham House en vue d'offrir l'anonymat aux orateurs et d'encourager l'ouverture et le partage de l'information ainsi que l'éclosion d'idées novatrices. C'est conformément à cette charte que ce recueil des comptes rendus a été élaboré.

Table des matières

Suivi du contexte international, régional et national	4
Un éclairage sur les mouvements populaires en cours dans les pays arabes	5
L'avenir de la Méditerranée, à l'aune des nouvelles réalités géostratégiques mondiales	8
Les dynamiques de changement dans le monde arabe : quelles incidences sur le positionnement du Maroc ?	11
Les perspectives politiques de l'Ukraine et le rôle qu'elle pourrait jouer avec le Maroc auprès de l'Union européenne	15
Quels enseignements pour le Maroc, en matière de convergence réglementaire à tirer de l'expérience de la Croatie, nouvel Etat membre de l'Union européenne ?	19
Etude des relations extérieures du Maroc	22
Quelle nouvelle vision du partenariat entre le Maroc et l'Union européenne, à l'aune des mutations dans le voisinage sud-méditerranéen ?	23
Les relations du Maroc avec les pays d'Afrique Australe et de l'Est : réalité et leviers de développement	28
Les relations entre le Maroc et l'Amérique du Sud : pour une stratégie de coopération globale et intégrée	33
Les relations entre le Maroc et la Mauritanie : bilan et perspectives	37
Les relations entre le Maroc et le Mexique : quelles perspectives de renforcement ?	40
Quelles perspectives de la politique européenne de la Norvège ?	43
La dynamique Asie-Pacifique et ses incidences sur les équilibres géostratégiques mondiaux	47
Les relations entre le Maroc et l'Amérique du Nord : bilan et perspectives de renforcement	50
Examen des questions globales	53
La sécurité économique face au changement climatique : état des lieux	54
La situation sécuritaire en Afrique, ses enjeux et ses défis pour la coopération régionale et internationale : quel rôle du Maroc ?	56
Analyse de la gestion des risques de catastrophes et de phénomènes extrêmes au Maroc	61
Etude des questions nationales de dimension structurelle	64
Difficultés et perspectives de la MINURSO	75
Promouvoir le label Maroc : quels enseignements déduire des expériences internationales réussies ?	65
Comment faire du Maroc un hub régional dans le domaine de la recherche et de l'innovation?	72
Industrialisation et compétitivité globale du Maroc : enjeux et défis	78
Evaluation extra-financière des actifs du capital immatériel	81
Présentation d'ouvrages	88

Suivi du contexte international, régional et national

Un éclairage sur les mouvements populaires en cours dans les pays arabes

24 février 2014

Lors de cette rencontre, l'accent a été mis sur l'identification des facteurs de compréhension des mouvements populaires en cours dans les pays arabes et les perspectives qui en découlent, en termes de transition démocratique et de développement économique et social.

Les discussions ont porté, également, sur la place de l'Islam politique dans les sociétés arabes, les prérequis nécessaires pour aboutir à un compromis, en termes de partage du pouvoir et l'influence des agendas externes sur la situation d'ensemble dans les pays du "*printemps arabe*".

Des transformations sociopolitiques inédites dans les pays arabes

L'instabilité sociopolitique dans certains pays de la rive sud de la Méditerranée ne peut pas être appréhendée en dehors du contexte de la crise économique mondiale et de ses conséquences négatives sur le plan social. Cette crise a révélé la fragilité du modèle de développement de ces pays et son incapacité à résorber les déficits accumulés sur le plan politique, économique, social et institutionnel.

Si les soulèvements populaires dans certains pays arabes favorisent la transition vers un capitalisme démocratique aux perspectives prometteuses, il n'en demeure pas moins vrai que cette transition ne sera pas sans heurts. Ces pays seraient vraisemblablement confrontés, du moins à court et à moyen terme, à la forte diminution de l'activité économique, à l'accentuation des tensions sur les finances publiques, sous l'effet des pressions exercées par les revendications des populations et aux difficultés du processus d'apprentissage de la démocratie, notamment dans les pays où les institutions ont été mises en veilleuse pendant de longues années.

La phase historique, ouverte par les indépendances dans les pays arabes s'achève brutalement avec les mouvements populaires depuis 2010. Ces mouvements introduisent un changement majeur dans la région méditerranéenne et au-delà, qui marque la remise en cause des régimes issus des constructions nationales dans les pays arabes après les indépendances.

La tentative de construction d'un Etat moderne dans une société traditionnelle s'est souvent traduite dans le monde arabe par la mise en place d'un Etat autoritaire et non inclusif au plan social comme régional. Les acteurs qui ont mené ce processus n'ont pas transformé leur légitimité, acquise par l'accession à l'indépendance, en capacité à engager un processus réel de développement politique et économique.

Le système issu de ces tentatives de modernisation est resté marqué par une pratique politique de type autoritaire alors que la question de la légitimité des règles et, donc, du pouvoir que les acteurs de la modernisation avaient voulu effacer, en appliquant brutalement le modèle occidental de légitimité, n'était pas tranchée dans la société.

De fortes demandes populaires, annonciatrices d'un nouveau contrat social

Les demandes formulées par les manifestants dans tous les pays arabes présentent une similitude remarquable, par-delà les différences qui distinguent ces pays dans leurs régulations politiques et sociales. Amorcés par les jeunes, les mouvements de contestation ont soulevé trois exigences : une demande de justice sociale, du travail et la fin des prédatons ; une demande de libertés politiques d'expression dans la diversité ; une reconnaissance de la dignité et de l'identité.

L'acquis principal de ces mouvements est la remise en cause du mode "monolithisme autoritaire" : ce mode est profondément enraciné, marqué par l'unicité du pouvoir et de ses relais, sans partage. Idéal typiquement, ce système fonctionne à tous les niveaux de la société : au sein du pouvoir politique, dans l'administration, les entreprises, les instances élues, les établissements publics, voire même au sein de la famille. C'est ce mode de fonctionnement qui est ouvertement contesté depuis 2011 dans les pays de la Méditerranée du Sud et de l'Est, y compris la Turquie.

Ainsi, la transition vers des sociétés plurielles est irréversible, sous l'effet de trois facteurs structurels, à savoir l'éducation de masse, l'urbanisation et l'ouverture internationale, permise par les réseaux de communication.

Les bases d'une construction démocratique sont, donc, posées. Mais le cheminement vers des sociétés multiples, assumant leur pluralité sera long, conflictuel et non linéaire. À leur façon, les sociétés arabes devront inventer comment vivre avec cette diversité, composer avec la divergence et l'opposition, pacifier les rapports entre majorités et minorités et accepter la différence de l'autre.

Même si les forces politiques qui ont récupéré la dynamique engagée présentent bien des caractéristiques du monolithisme autoritaire (dans sa version religieuse ou dans sa version laïque, civile ou militaire), elles ne pourront, à terme, perpétuer le verrouillage des sociétés, désormais ouvertes, plus instruites et conscientes de leur pluralité.

Conclusion des débats

Le retour à la stabilité des sociétés arabes, qui ont connu des mutations sociopolitiques, passe par un compromis entre les forces antagonistes aujourd'hui et par des concessions mutuelles, dans l'idée que la partie adverse n'est pas un ennemi que l'on peut écraser, mais un acteur que l'on respecte, qui a des droits et avec qui, il faut trouver une voie pour un nouveau mode de vivre-ensemble.

Il est communément admis que l'instabilité des sociétés arabes va perdurer tant que les rapports de force entre les mouvements islamistes et ceux qui se réclament de la laïcité n'ont pas abouti à un compromis historique. Celui-ci mettra des années à s'établir car la culture du monolithisme autoritaire, bien que contestée depuis 3 ans, persiste. Chaque société devra, ainsi, trouver son chemin singulier pour résoudre ce conflit de légitimité.

La recherche d'un compromis historique ne peut se faire que selon un processus endogène. Aucune importation de réponses "clé-en-main" à ces questions ne débouchera sur des situations stables. Chaque société est confrontée, en interne, à sa capacité à répondre par elle-même à ces questionnements et à construire les bases de la démocratie.

Il reste, toutefois, un autre défi à relever qui concerne tous les pays riverains de la Méditerranée, à savoir celui du règlement de la question du rapport de chaque société au reste du monde, dans un univers qui s'affirme multipolaire, à l'échelle planétaire.

L'ouverture sur ce monde pluriel est cruciale. Elle concerne tant les sociétés du Sud que celles du Nord de la Méditerranée, où les crispations identitaires se développent également. Cette ouverture s'effectuera en dépit des tentations d'enfermement, d'exclusion, de repli identitaire et de rejet de l'autre. Ce ne sont pas seulement les sociétés qui sont plurielles dans leur composition, c'est aussi le monde qui est composite. L'acceptation des identités multiples est, in fine, à penser à l'échelle de la planète, dans un monde globalisé et en mutation rapide.

L'avenir de la Méditerranée, à l'aune des nouvelles réalités géostratégiques mondiales

22 avril 2014

Lors de cette rencontre, la réflexion a porté sur les spécificités de l'Union pour la Méditerranée, en tant que cadre de dialogue et de coopération réunissant 43 pays et sur le rôle joué par celle-ci, en matière de renforcement de la coopération régionale, à travers des projets concrets, dans des domaines structurants.

D'autres aspects importants ont été mis en relief dont, notamment, la centralité du développement humain dans l'approche de coopération, promue par l'Union pour la Méditerranée, l'importance de l'intégration Sud-Sud en Méditerranée, dans un monde où il n'y aura pas d'avenir pour les pays isolés ainsi que l'impératif d'une plus grande coordination entre les différentes institutions régionales, en charge des questions méditerranéennes.

La création de l'Union pour la Méditerranée

La nouvelle architecture de la mondialisation consacre davantage la prééminence des grands ensembles régionaux ou continentaux structurés. La recherche d'une taille critique est devenue, de ce fait, un trait marquant du contexte concurrentiel mondial. La Méditerranée est restée, globalement, en marge de cette dynamique d'ensemble.

C'est dans ce contexte qu'a été créée l'Union pour la Méditerranée, le 13 juillet 2008 à Paris. Néanmoins, sa véritable création remonte à novembre 1995, dans le cadre du processus de Barcelone. Il faut, donc, l'envisager comme un processus évolutif, en construction. Cette institution régionale vise à répondre à deux points importants, à savoir :

- le besoin d'avoir une plus grande implication des pays du Sud dans la prise de décision "co-ownership", sur les grandes questions qui interpellent la région dans son ensemble.
- l'importance de doter la coopération euro-méditerranéenne d'un outil de suivi. C'est ainsi que la formalisation de l'Union pour la Méditerranée s'est traduite par l'installation du siège de son secrétariat général à Barcelone, avec, à sa tête, une personnalité issue d'un pays du Sud.

Un cadre de travail et de coordination prometteur

L'Union pour la Méditerranée rassemble, aujourd'hui, 43 pays. Aux 28 pays membres de l'Union européenne s'ajoutent l'Albanie, l'Algérie, la Bosnie-Herzégovine, l'Égypte, Israël, la Jordanie, le Liban, le Maroc, la Mauritanie, Monaco, le Monténégro, l'Autorité palestinienne, la Syrie, la Tunisie et la Turquie.

Le travail de l'Union pour la Méditerranée s'appuie sur des principes fondamentaux, dont notamment, une vision à géométrie variable, permettant à un groupe de pays d'avancer, dans le cadre d'une coopération régionale choisie et la mise en place de leviers d'action, favorisant le développement de projets structurants et d'intérêt commun.

Cette nouvelle vision, qui devrait rompre radicalement avec les logiques qui ont jusque-là structuré les relations entre les deux rives de la Méditerranée, gagnerait à être axée sur l'imbrication étroite des systèmes productifs en Méditerranée, la mise en place de réseaux professionnels méditerranéens et l'approfondissement de la coopération sur des questions vitales, telles que la sécurité alimentaire et énergétique.

Cela pourrait constituer une réponse appropriée, à même d'élargir le spectre de création de la richesse au sein de cet espace et de susciter des effets d'entraînement positifs, en termes d'appropriation technologique et de convergence économique entre les deux rives de la Méditerranée. La nouvelle vision contribuerait à l'édification d'une zone intégrée et compétitive pour faire face à la dynamique conquérante des pays émergents asiatiques et latino-américains.

Loin d'être une utopie, la construction d'une zone euro-méditerranéenne intégrée et prospère relève du futur possible. Sa concrétisation serait tributaire, néanmoins, d'une volonté politique ferme de part et d'autre de la Méditerranée et d'un dépassement de la fragmentation des pays sud-méditerranéens, en œuvrant activement en faveur d'un marché régional sud-sud, affranchi des ambivalences de l'agenda politique et des considérations de court terme.

Le rôle du Maroc dans le processus d'intégration

Le Maroc, pays sud-méditerranéen le plus avancé en matière d'intégration à l'Union européenne, au regard de son statut avancé, a toujours œuvré en faveur du renforcement de l'intégration régionale en Méditerranée, depuis la mise en place du processus de Barcelone. Cet engagement ne cesse de se renforcer, comme en témoignent :

- la mise en œuvre d'importants projets d'infrastructures sur la côte méditerranéenne du Royaume (Port Tanger-Med, plateformes industrielles, projets touristiques d'envergure...). Ces projets constituent, à l'évidence, des leviers importants pour mobiliser les avantages compétitifs du Maroc et exploiter les diverses complémentarités existantes avec les pays méditerranéens.
- l'engagement dans la dynamique des échanges énergétiques (Gazoduc Maghreb-Europe, interconnexions aux réseaux électriques régionaux...) et l'adoption de choix énergétiques, en harmonie avec les projets régionaux (Plan solaire).
- l'importance donnée à la stabilité de la région méditerranéenne, en agissant activement en faveur du maintien de la paix et en luttant contre le terrorisme et la criminalité transfrontalière. Le Maroc œuvre, également, pour une réponse globale et durable à la question de l'immigration illégale.

Le Maroc dispose, également, de plusieurs atouts lui permettant de contribuer, de manière constructive, à la transition démocratique que traversent certains pays du sud de la Méditerranée. De par son expérience en matière de conduite des processus transitionnels, le Maroc ambitionne de jouer le rôle de catalyseur, au niveau de sa région, en contribuant à la transmission au sein de son voisinage des valeurs de démocratie et de progrès économique et social. Le Maroc pourrait constituer, aussi, un relais important dans le domaine de la coopération triangulaire entre l'Europe et l'Afrique sub-saharienne, au regard de son expérience en matière de développement et de l'image positive dont il jouit auprès des pays partenaires africains.

Conclusion des débats

L'accélération du décentrement du monde au profit des nouvelles puissances émergentes, sous l'effet de la crise financière et économique mondiale, toujours à l'œuvre, laisse entrevoir l'émergence de nouvelles réalités géostratégiques où il n'y aura pas d'avenir sans intégration effective pour les pays de la Méditerranée.

Outre les considérations économiques évidentes, l'impératif d'approfondir l'intégration en Méditerranée est édicté par l'acuité des problématiques structurelles qui conditionnent l'avenir de la région. Il s'agit, entre autres, des effets avérés du changement climatique, de la dynamique migratoire et des tensions sécuritaires. Ces problématiques, auxquelles sont exposés les pays de la Méditerranée, requièrent des réponses appropriées qui ne pourraient être que l'émanation d'une vision commune et partagée.

Le développement d'une nouvelle vision de long terme du partenariat est une nécessité incontournable pour mobiliser, plus efficacement, les multiples complémentarités qui existent entre les deux rives de la Méditerranée et de renforcer les capacités de la région dans son ensemble pour mieux faire face aux défis occasionnés par le nouvel ordre concurrentiel post-crise mondiale.

Les dynamiques de changement dans le monde arabe : quelles incidences sur le positionnement du Maroc ?

9 mai 2014

Ce séminaire a été l'occasion de débattre des nouvelles données géopolitiques, sécuritaires et économiques, induites par les mutations à l'œuvre dans le monde arabe et les répercussions qui en découlent pour le Maroc, en termes d'opportunités et de risques. Les discussions ont porté, également, sur quelques options de politique étrangère, à même de renforcer le repositionnement stratégique du Maroc dans la région.

Rappel de l'approche retenue par l'IRES

L'étude des dynamiques de changement dans le monde arabe, de par sa complexité, requiert le recours à une approche éclectique, fondée sur plusieurs instruments d'analyse complémentaires (analyse historique, approche géopolitique et géoéconomique, démarche de communication stratégique, jeu des acteurs...). L'objectif recherché par l'IRES est d'identifier les clés de compréhension des développements récents dans le monde arabe pour en décrypter les dynamiques sous-jacentes et mettre en perspective leur évolution.

L'analyse n'a pas été limitée, exclusivement, à l'espace arabe. La contextualisation du thème a rendu nécessaire de le situer dans un cadre global, marqué, notamment, par l'influence des puissances internationales sur fond de rivalités de leadership, par les conséquences de la crise économique mondiale sur les régimes politiques arabes et par l'impact de la révolution numérique sur les modes de contestation sociale dans les pays considérés.

Tenant compte de ce qui précède, trois axes interdépendants ont été examinés, en l'occurrence :

- l'appréciation des incidences directes et indirectes des mutations sociopolitiques dans le monde arabe sur le positionnement géopolitique et géoéconomique du Maroc.
- l'identification des opportunités offertes au Maroc, en termes de rehaussement des indices de sa puissance attractive dans l'espace arabe, en tenant compte de la recomposition des sphères d'influence et des schémas d'alliances qui se dessinent dans la région.

- la proposition d'orientations stratégiques en faveur d'une politique étrangère renouvelée, en direction du monde arabe, permettant au Maroc de saisir les opportunités qui se présentent et de faire face aux risques qui en découlent.

Les principaux résultats obtenus

La transition démocratique dans le monde arabe ouvre des perspectives prometteuses, mais expose les pays concernés, du moins à court et à moyen terme, à des difficultés, matérialisées par la forte diminution de l'activité économique, l'accentuation des tensions au niveau des finances publiques, sous l'effet des pressions exercées par les revendications des populations et les difficultés d'adaptation aux principes démocratiques, notamment dans les pays où les institutions ont été mises en veilleuse pendant de longues années.

Au regard de l'acuité de la situation actuelle, les initiatives mises en place au niveau multilatéral, voire bilatéral, en termes d'appui financier et de renforcement des capacités institutionnelles des pays arabes en transition, ne semblent pas être suffisantes pour éponger les chocs auxquels sont confrontés les pays de la région.

Le Maroc a fait preuve de proactivité, à travers la Constitution de juillet 2011, qui conforte les choix démocratiques du Royaume et lui ouvre des perspectives favorables. Il ne devrait pas adopter une posture de confort et ce, afin de préserver son élan réformateur et maintenir sa longueur d'avance par rapport à son voisinage.

Par ailleurs, l'appréciation des incidences stratégiques du "*printemps arabe*" sur le Maroc, en se fondant sur le couple opportunités-risques, permet de faire ressortir les éléments suivants :

Des répercussions géopolitiques déterminantes pour le positionnement international et régional du Maroc

Les changements survenus dans le monde arabe et l'importance du risque terroriste au Sahel semblent pousser l'Union européenne à une revalorisation de ses relations euro-méditerranéennes qui ne serait pas sans conséquence sur la centralité euro-méditerranéenne du Royaume. En effet, la recomposition des sphères d'influence pourrait s'accompagner d'une course au leadership, en ce qui concerne les dossiers sécuritaires qui interpellent l'espace sahélo-maghrébin.

Malgré les risques susmentionnés, de nombreux indices attestent que la nouvelle donne arabe et euro-méditerranéenne offre au Maroc des opportunités fonctionnelles diplomatiques. La politique étrangère et, particulièrement, les relations euro-méditerranéennes ne semblent pas être la priorité des pays arabes en transition, du fait de l'urgence de leurs enjeux nationaux. Il en résulte un vide diplomatique dans l'espace euro-méditerranéen qui profite uniquement aux pays européens.

En dépit de l'activisme turc, l'Union européenne reste, aux côtés des Etats-Unis, les seuls arbitres de la région. Dans ce contexte, le Maroc, pays reconnu internationalement pour sa stabilité, pourrait faire valoir un discours diplomatique représentatif de la rive sud de la Méditerranée qui soit conforme aux priorités stratégiques nationales.

Des impacts économiques dont l'intensité est tributaire de la réussite ou non de la transition politique dans certains pays arabes concurrents, partenaires du Maroc

Plusieurs études concordantes, dont celles élaborées par le FMI et la Banque Mondiale sur l'expérience de pays ayant connu des transitions politiques similaires à celles vécues, actuellement, par les pays arabes, ont relevé que les processus transitionnels s'accompagnent généralement par ce qui suit :

- Des pertes, en termes de production se situant entre 1% à 7% du PIB.
- Une détérioration des situations budgétaires et une augmentation des niveaux d'endettement.
- Des vulnérabilités externes élevées et une forte dépréciation de la monnaie, ravivant les tensions inflationnistes.
- Une hausse du taux de chômage, allant de 1% à 1,5% par an, qui a pris fin toutefois au bout de 4 à 5 ans.

L'examen de la situation récente de certains pays arabes en transition fait ressortir que ceux-ci affichent, globalement, les mêmes symptômes. En effet, la production a reculé dans des pays comme l'Egypte, la Tunisie ou le Yémen. Face à de fortes pressions sociales et à un environnement extérieur difficile, les équilibres macroéconomiques de ces pays ont connu une forte dégradation, mettant à rude épreuve leur solvabilité financière.

Synthèse des débats

Depuis décembre 2010, le monde arabe est le théâtre de bouleversements sociopolitiques dont les conséquences à long terme ne sont pas encore déterminées. Les changements structurels s'inscrivent, en effet, dans des cycles longs. Des rebondissements stratégiques sont possibles, d'autant plus que le cycle de violence n'a pas été clos dans certains pays.

Dans le but de permettre au Maroc de saisir les opportunités qui accompagnent la recomposition géopolitique du monde arabe et de se prémunir, éventuellement, contre les risques qui en découlent, quelques pistes de réflexion ont été avancées lors des débats :

- Développer une vision stratégique en direction du monde arabe en vue d'optimiser le positionnement du Maroc dans la région. A ce sujet, il serait approprié de mettre en place un cadre de référence global qui oriente l'action du Maroc dans son voisinage arabe, en recourant à une approche anticipative.
- Renforcer le schéma des partenariats et des alliances stratégiques avec le monde arabe, en confortant la présence marocaine dans la région, à travers des liens économiques, politiques et sécuritaires forts.
- Privilégier des modes de coopération tripartite pour maximiser les dividendes stratégiques de l'action régionale du Maroc. Parallèlement au processus de conclusion des accords de partenariat, l'action du Maroc devrait favoriser une coopération triangulaire, en mettant en relation deux configurations à forte plus-value stratégique : Maroc-Conseil de Coopération du Golfe-Afrique et Maroc-Conseil de Coopération du Golfe-Europe.
- Améliorer l'outil diplomatique et consulaire, à travers une présence marocaine effective dans l'espace arabe et le développement volontariste d'une expertise sur les questions internationales, en général et les questions arabes, en particulier. La recherche de la qualité des informations, la connaissance du terrain et des acteurs, la rigueur des analyses sont des prérequis nécessaires.
- Approfondir l'ancrage du Maroc dans son espace maghrébin, en maintenant la voie du dialogue, doublée d'une stratégie de diplomatie publique, tout en engageant, davantage, de ressources diplomatiques pour renforcer le positionnement régional du pays.

Les perspectives politiques de l'Ukraine et le rôle qu'elle pourrait jouer avec le Maroc auprès de l'Union européenne

18 juin 2014

Lors de cette rencontre, les discussions se sont focalisées sur le décryptage de la situation sociopolitique en Ukraine et ses développements futurs, à l'aune des résultats des élections présidentielles, tenues dans ce pays le 25 mai 2014. Les perspectives de la coopération bilatérale entre le Maroc et l'Ukraine et le rôle que pourraient jouer les deux pays dans le cadre de la politique européenne de voisinage ont été également abordés.

Cette rencontre s'est inscrite dans la continuité du débat, entamé à l'IRES le 10 juin 2013, suite aux événements survenus en Ukraine. A titre de rappel, quelques conclusions issues de ce débat se présentant comme suit :

- La géopolitique de l'Ukraine, entre la Russie et l'Union européenne, la place dans une position particulière qui n'est pas exempte de défis. Les tensions politiques avec la Russie pour des considérations historiques bien connues, mais, aussi, pour des raisons économiques, liées notamment au prix du gaz affectent les marges de manœuvre de l'Ukraine, pour la conduite de sa politique étrangère. Le pays a dû abandonner sa demande d'adhésion à l'OTAN en vue d'atténuer les tensions avec la Russie et de rétablir la normalité des relations bilatérales.
- Dans le cadre de la politique européenne de voisinage, l'Ukraine est un partenaire actif. Ce pays aspire à une adhésion à l'Union européenne qui représente le premier investisseur étranger en Ukraine et son second partenaire commercial après la Russie.

La situation sociopolitique en Ukraine

L'Ukraine connaît, depuis novembre 2013, une crise politique aigue qui intervient dans un contexte économique difficile, marqué par la dégradation des fondamentaux macroéconomiques et l'accentuation des tensions qui pèsent sur sa solvabilité externe.

Outre les difficultés économiques, la crise trouve ses racines dans la décision de l'ex-Président de l'Ukraine de renoncer à la signature de l'accord d'association avec l'Union européenne après cinq années de négociations. Cette décision, contestée par une large frange de la population, a été à l'origine de mouvements de protestation violents dans les grandes villes ukrainiennes qui ont fini par accélérer le départ du Président Viktor Ianoukovitch.

La crise a culminé en mars 2014, avec la proclamation de l'indépendance de la Crimée et un vote pour son rattachement à la Russie, contesté par la communauté internationale. Cette nouvelle donne a provoqué une crise diplomatique internationale qui a porté les tensions entre la Russie et les pays occidentaux à leur plus haut niveau depuis la fin de la guerre froide. L'effet de contagion s'est propagé à certaines provinces ukrainiennes russophones, ayant vécu des soulèvements similaires et qui ont organisé, à leur tour, des référendums d'autodétermination. Cette situation soulève plusieurs interrogations quant à l'unité territoriale de l'Ukraine et suscite, même, l'inquiétude des pays voisins.

Les élections présidentielles en Ukraine, tenues le 25 mai 2014 semblent, toutefois, ouvrir de nouvelles perspectives. Saluées par les organisations internationales, ces élections seraient de nature à favoriser la mise en place d'un gouvernement de coalition pour sortir le pays de la crise politique qui l'agite depuis plus de six mois. En effet, l'Ukraine opère un tournant très important dans son histoire politique, en se dotant d'un nouveau gouvernement réformateur.

Dans son discours d'investiture du 7 juin 2014, le nouveau président ukrainien a déclaré vouloir décentraliser le pouvoir et sécuriser les droits culturels des populations résidant dans les territoires russophones. Il a, en revanche, refusé tout compromis avec la Russie sur l'appartenance de la Crimée à l'Ukraine. Petro Porochenko a, également, proposé un plan de paix qui contient des propositions sur l'accroissement des pouvoirs des régions et sur une plus grande autonomie dans la gestion de leurs budgets.

Les relations entre l'Ukraine et l'Union européenne : quelle évolution après l'élection présidentielle ?

L'Ukraine a signé le 21 mars 2014, à Bruxelles, le volet politique de l'accord d'association avec l'Union Européenne. Un accord qui est à l'origine des tensions entre Kiev et Moscou, mais qui représente une victoire pour les responsables ukrainiens. "C'est le résultat de sept années de travail, il offre une nouvelle perspective à l'Ukraine et nous allons utiliser cette opportunité pour moderniser le pays", a annoncé le nouveau président ukrainien, M. Petro Porochenko.

La signature de ce volet politique, évidemment très symbolique, vise à montrer la détermination de l'Union européenne à soutenir les dirigeants ukrainiens dans leurs aspirations pro-européennes. D'ailleurs, cet accord favorise l'association politique et l'intégration économique, tout en permettant d'autres évolutions progressives.

En effet, l'association a pour objectif principal de favoriser un rapprochement graduel entre les parties, sur la base de valeurs communes. Elle définit les objectifs d'un dialogue politique approfondi et renforcé, tendant à promouvoir une convergence graduelle sur les questions de politique étrangère et de sécurité.

L'accord repose, également, sur des éléments essentiels, relatifs au respect des principes démocratiques, des droits humains et des libertés fondamentales. A cela, s'ajoutent des dispositions visant à favoriser les efforts communs pour promouvoir la stabilité régionale, la prévention des conflits, la gestion des crises, la coopération militaire et technologique, la lutte contre le terrorisme ainsi que la non-prolifération des armements.

En tant que pilier de l'accord d'association, la zone de libre-échange approfondi et complet devrait créer des perspectives commerciales aussi bien pour l'Union européenne que pour l'Ukraine. Ce processus devrait permettre d'aligner le système productif ukrainien sur les normes communautaires, d'améliorer les services aux citoyens et de faire de l'Ukraine un concurrent efficace sur les marchés internationaux.

L'intégration économique poussée entre l'Union européenne et l'Ukraine qui résultera de l'accord d'association devrait être un facteur clé pour la croissance économique de l'Ukraine. C'est sur ce point que les pressions russes ont été les plus fortes, dans la mesure où la création d'une zone de libre-échange avec l'Union européenne va à l'encontre des ambitions russes de créer un espace eurasiatique qui puisse concurrencer l'Union européenne.

Les relations entre l'Ukraine et le Maroc : quels axes de coopération ?

Le Maroc et l'Ukraine, qui sont déjà des acteurs importants, ciblés par la politique européenne de voisinage, gagneraient à renforcer leur coopération sur les questions se rapportant au développement de leurs relations avec l'Union européenne. La question de la convergence réglementaire par rapport à l'acquis de l'Union européenne pourrait être un des axes potentiels de cette coopération.

De plus, les deux pays ont la possibilité, chacun au niveau de son ancrage régional, de faciliter le rapprochement entre le Sud de la Méditerranée et l'Europe orientale afin de faire évoluer les relations avec l'Union européenne vers un cadre partenarial au lieu du cadre relativement concurrentiel qui prévaut, actuellement.

Entre le Maroc et l'Ukraine, la dynamisation des échanges et le renforcement de la coopération relèvent d'une conviction pour laquelle les deux pays sont, aujourd'hui, appelés à trouver la meilleure approche. Ainsi, le développement des relations commerciales et financières bilatérales entre le Maroc et l'Ukraine exigerait la mise en place d'un cadre contractuel rénové, relayé par des actions promotionnelles de part et d'autre, au sein duquel le secteur privé devrait occuper une place de choix. Pour cela, les deux pays devraient œuvrer en faveur de la multiplication des plateformes d'échanges entre les opérateurs privés et promouvoir le développement des investissements croisés.

Quels enseignements pour le Maroc, en matière de convergence réglementaire à tirer de l'expérience de la Croatie, nouvel Etat membre de l'Union européenne ?

11 novembre 2014

Cette rencontre a été l'occasion d'examiner le processus d'intégration de la Croatie à l'Union européenne et de faire le bilan de la première année de son adhésion. Le but recherché est de tirer les enseignements pour le Maroc pour ce qui est de la convergence réglementaire où l'expertise croate est édifiante.

D'autres aspects ont été abordés dont, notamment, la réalité des relations de coopération entre le Maroc et la Croatie et les perspectives de leur développement dans les domaines d'intérêt commun.

La Croatie, un pays de l'Europe centrale, faiblement médiatisé

De par sa position géographique, la Croatie se distingue par sa diversité culturelle et son climat varié. Sa population est composée d'une minorité d'origine serbe, bosniaque, hongroise et italienne. Outre la dominance de la religion catholique, il est à souligner que la Croatie est le deuxième pays européen à avoir reconnu l'Islam comme étant une religion officielle.

La Croatie a traversé une période difficile entre 1991 et 1995, en lien avec la guerre des Balkans dont les dommages se sont élevés à 200% de son PIB. Après son indépendance, ce pays s'est engagé dans un processus de reconstruction et de développement qui a accéléré sa transition politique et économique.

L'économie croate a évolué d'un système communiste à une économie de marché. La Croatie a mis en œuvre un large programme de reconstruction et de modernisation des infrastructures afin de relancer le secteur du tourisme, considéré comme une locomotive de l'économie. Durant les dix premières années de reconstruction, l'économie a reposé, principalement, sur des secteurs traditionnels (pétrochimie, génie civil, énergie, produits pharmaceutiques, génie mécanique et électrique, agroalimentaire, pêche et industrie du bois) et, plus récemment, sur de nouvelles niches, telles que la production de voitures électriques.

Avec la découverte de nouveaux gisements de gaz, la Croatie est appelée, dans les années à venir, à devenir un producteur gazier important, au niveau de l'Europe du Sud. Elle pourrait constituer, à cet effet, une nouvelle voie d'approvisionnement en gaz pour l'Europe.

Le processus d'adhésion de la Croatie à l'Union européenne

Les relations institutionnelles entre la Croatie et l'Union européenne remontent à 1992, année où son indépendance a été reconnue par les pays membres. La signature en 2001 de l'accord de stabilisation et d'association avec l'Union européenne a ouvert de nouvelles perspectives pour la Croatie, renforçant, ainsi, ses ambitions européennes et préparant la voie à l'adhésion, suite au dépôt en 2003 de sa candidature au Conseil de l'Europe.

Les négociations ont porté sur 35 chapitres et sont passées par 455 phases pendant 5 ans. Elles ont été pilotées par le Ministère des Affaires Etrangères Croate, appuyé par 3000 négociateurs, comprenant des représentants du gouvernement, du patronat, de la société civile, des syndicats et des experts indépendants.

Au terme d'un processus de pré-adhésion qui a duré presque dix ans, la Croatie est devenue le 28^{ème} Etat membre de l'Union européenne le 1^{er} juillet 2013. Ce processus a permis, à l'évidence, à la Croatie d'aligner son système réglementaire et normatif sur les standards communautaires et de mettre en place un cadre propice pour le renforcement de la démocratie et l'Etat de droit et pour le développement de l'attractivité des investissements.

Les deux tiers de la population croate ont exprimé en 2012 leur accord sur le projet d'intégration à l'Union européenne par le biais d'un référendum. Les Croates considèrent leur adhésion à l'Union européenne comme un accélérateur de modernisation et de croissance. Ils sont favorables aussi à une union économique et monétaire et souhaitent rejoindre l'espace Schengen en 2015.

Toutefois, le contexte de crise économique dans lequel s'est opéré le processus d'adhésion a non seulement affecté le niveau du soutien financier communautaire, en faveur de la Croatie, mais a également plongé l'économie croate dans une phase de récession, avec comme conséquences la hausse du chômage et la détérioration de la situation des finances publiques.

Aujourd'hui, les perspectives économiques de la Croatie semblent s'éclaircir progressivement sous l'effet de la performance du secteur du tourisme, qui représente 20% du PIB et de la reprise des exportations vers le marché communautaire. Ces performances devraient, selon plusieurs sources, réduire les pressions sur les finances publiques croates et conforter les équilibres financiers externes de ce pays.

Les relations de coopération entre le Maroc et la Croatie

Les relations diplomatiques entre le Royaume du Maroc et la République de Croatie ont été établies en juin 1992, juste après la proclamation de l'indépendance de ce pays en 1991. Ces relations se caractérisent par leur harmonie et leur stabilité et connaissent, depuis 2008, un dynamisme encourageant qui reflète la volonté des deux pays de développer leur coopération dans plusieurs domaines.

Toutefois, sur le plan économique, les échanges commerciaux bilatéraux, bien qu'en progression, demeurent modestes. Le commerce bilatéral est passé de 167 millions de dirhams en 2005 à 647 millions de dirhams en 2013. Ces échanges profitent, globalement, au Maroc.

La modestie des relations de coopération économique entre les deux pays n'est certainement pas une fatalité. Un réel potentiel de développement des échanges commerciaux et de l'investissement existe, pourvu que des actions de promotion soient déployées pour encourager le partenariat entre les opérateurs privés, relevant des deux pays. Outre le niveau bilatéral, le cadre euro-méditerranéen constitue, aussi, un espace au sein duquel, les deux pays pourraient jouer un rôle important, en matière de promotion de coopération entre les deux rives de la Méditerranée.

Synthèse des débats

L'adhésion à l'Union européenne a permis à la Croatie de renforcer sa crédibilité à l'échelle internationale et sa coopération avec les pays membres et d'avancer dans certains projets nationaux, à vocation européenne.

Etant un pays membre de l'Union européenne, la Croatie est appelée à définir, en permanence, sa position vis-à-vis de certaines questions internationales et régionales, ce qui a nécessité la mise en place d'instances facilitant la coordination entre les différents départements du pays.

La Croatie souhaite faire profiter les pays voisins candidats de son expérience, en matière de négociation, particulièrement après la création d'un centre d'expertise, regroupant l'ensemble des négociateurs. Elle s'est aussi activée, pendant sa première année d'adhésion à l'Union européenne, à faire avancer les négociations, au profit du Monténégro et de la Turquie, comme elle a appuyé fortement l'ouverture des négociations d'adhésion de la Serbie, la conclusion de l'accord de stabilisation et d'association avec le Kosovo et l'obtention du statut de candidat par l'Albanie.

Le Maroc, qui vise à consolider ses relations de partenariat avec l'Union européenne dans le cadre du statut avancé, a besoin de se conformer davantage au système normatif européen. La Croatie pourrait mettre à son service son savoir-faire, en matière d'alignement sur l'acquis communautaire.

Etude des relations extérieures du Maroc

Quelle nouvelle vision du partenariat entre le Maroc et l'Union européenne, à l'aune des mutations dans le voisinage sud-méditerranéen ?

10 février 2014

Lors de cette rencontre, les discussions ont concerné les avancées réalisées en matière de coopération entre le Maroc et l'Union européenne dans différents domaines d'intérêt commun et les perspectives de renforcement des relations bilatérales, dans le cadre d'une nouvelle vision de partenariat, axée sur des leviers de coopération structurants.

La politique extérieure de l'Union européenne a été, également, mise en exergue, eu égard aux transformations sociopolitiques dans les pays sud-méditerranéens et aux développements sécuritaires récents dans la région sahélo-saharienne.

Un débat a été mené sur le projet d'accord de libre-échange complet et approfondi (ALECA), en cours de négociation entre le Maroc et l'Union européenne et sur les prérequis nécessaires pour en maximiser les effets positifs sur l'économie marocaine. A cet égard, il a été souligné l'importance pour le Royaume d'accélérer la convergence de son système réglementaire et normatif avec l'acquis communautaire pour approfondir l'intégration du Maroc dans le marché communautaire.

Les relations entre le Maroc et l'Union Européenne : un processus de coopération dense et évolutif

Les relations de partenariat entre le Maroc et l'Union européenne se sont développées depuis les années 1970 et ont connu des étapes importantes, en l'occurrence :

- l'accord d'association, signé en 1996 et entré en vigueur en 2000, qui constitue encore la base juridique des relations entre le Maroc et l'Union européenne. Son objectif était de favoriser un rapprochement par l'intensification des échanges économiques.
- la politique européenne de voisinage (2005) qui a introduit de nouveaux mécanismes de coopération, initialement réservés aux candidats à l'adhésion, notamment le principe de différenciation, en matière de conduite des réformes, en fonction des capacités des partenaires.

- le statut avancé (2008) qui a instauré un cadre de coopération inédit, reflet du niveau de développement des relations bilatérales. Ce statut constitue la forme de coopération la plus avancée entre l'Union européenne et un autre Etat sans pour autant faire de l'adhésion une perspective. Il ambitionne de développer l'ancrage du Maroc à l'Union européenne.

Il est incontestable que le statut avancé a permis aux relations entre le Maroc et l'Union européenne de franchir un palier important qui ouvre des perspectives prometteuses, en termes de proximité économique et institutionnelle. Des avancées ont été enregistrées en termes de dialogue politique entre le Maroc et l'Union européenne, mené au plus haut niveau de l'Etat, de création d'espaces de consultation, à l'image de la Commission parlementaire mixte et de développement des relations entre le Maroc et le Conseil de l'Europe. En outre, le Parlement marocain a accédé, en juin 2011, au statut de "partenaire pour la démocratie" auprès de l'Assemblée Parlementaire du Conseil de l'Europe.

Un partenariat pour la mobilité a été conclu en juin 2013. En décembre 2013, le nouveau Plan d'action commun pour la période 2013-2017 a été adopté, dans le cadre du statut avancé, reconnaissant le rôle du Maroc en tant que partenaire de choix de l'Union européenne, au sein de l'espace euro-méditerranéen et en Afrique. Nonobstant ces avancées, ce partenariat demeure en deçà de son potentiel. Les échanges commerciaux entre les deux parties, bien qu'en progression, restent marqués par un déficit chronique, à la défaveur du Maroc, qui a atteint un niveau non soutenable.

Si les moyens financiers mis à disposition par l'Union européenne au profit du Maroc pour atténuer le choc de l'ouverture ont connu une nette amélioration, force est de constater qu'ils sont sans commune mesure avec le coût des réformes, induit par la convergence réglementaire, qui est une opération complexe, nécessitant des moyens humains et financiers conséquents. De plus, les investissements européens reçus par le Maroc restent relativement limités, comparativement à ceux à destination des pays d'Europe de l'Est.

L'ALECA : un cadre de coopération prometteur, mais complexe

L'ALECA est un agenda ambitieux et prometteur qui vise non pas la libéralisation, mais l'approfondissement des relations commerciales. En effet, l'accord d'association et l'accord agricole prévoyaient uniquement l'élimination des tarifs douaniers pour le commerce des biens. Ainsi, le seul avantage que ces accords offrent aux produits marocains est de pouvoir accéder aux marchés de l'Union européenne en franchise des droits de douane.

L'ALECA favorisera, ainsi, davantage, l'intégration du Maroc à l'économie européenne, en réduisant les obstacles non tarifaires, en simplifiant et en facilitant les procédures douanières, en libéralisant le commerce des services, en assurant la protection de l'investissement et en harmonisant les réglementations dans les domaines de l'environnement commercial et économique.

Au-delà des inquiétudes qu'il suscite pour les opérateurs économiques nationaux, l'ALECA pourrait constituer un cadre de référence pour les réformes que le Maroc pourrait délibérément entreprendre dans l'optique d'optimiser sa politique commerciale. Il pourrait servir de levier pour diversifier les partenariats commerciaux, eu égard aux normes européennes qui sont identiques aux standards internationaux. Cet accord faciliterait l'accès des produits marocains au marché européen qui compte 500 millions de consommateurs et devrait rendre plus attractives les exportations du Royaume vers les marchés tiers, avec, pour effet, une participation élargie des entreprises des deux parties aux marchés publics. Les consommateurs, tant marocains qu'européens disposeraient de produits et de services garantis, en termes de qualité, de sécurité et de choix.

La réussite de l'ALECA dépend fortement de la capacité du Maroc à mettre en place les réformes qui s'imposent. Le rapprochement législatif, qui est déjà opérationnel puisque le Maroc s'inspire de la législation européenne, devrait être accéléré par le biais de la mise en place d'un véritable plan de convergence réglementaire et normative, à même de permettre d'agencer et de structurer les différentes étapes de ce processus structurel.

Pour cela, le processus de préparation de l'ALECA est considéré comme chantier prioritaire et bénéficie d'un soutien financier de l'Union européenne. Ainsi, plusieurs opérations de jumelage ont été mises en place entre les administrations marocaines et européennes, en rapport avec les domaines couverts par l'ALECA.

Les relations entre le Maroc et l'Union européenne, sous le prisme des transformations sociopolitiques au sud de la Méditerranée

Les nouvelles données du contexte régional, en l'occurrence les mouvements sociopolitiques dans le monde arabe et les déséquilibres économiques et financiers occasionnés par la crise dans la zone euro, placent dans une phase particulière la coopération entre le Maroc et l'Union européenne, en particulier et le partenariat euro-méditerranéen, en général.

Les mesures de soutien, prévues dans le cadre du partenariat de Deauville et du programme "*Spring*" de l'Union européenne constituent des réponses nécessaires, mais non suffisantes aux défis que soulèvent les processus transitionnels dans les pays sud-méditerranéens. Les incertitudes qui caractérisent la transition politique dans ces pays rendent encore plus délicate l'action européenne, en direction de cette région.

Bien au-delà, les évolutions à l'œuvre dans la région euro-méditerranéenne remettent à l'ordre du jour la nécessité de revoir le modèle d'intégration régionale, jusque-là en vigueur, en procédant au développement d'une nouvelle vision de partenariat, axée sur des domaines structurants, aptes à accélérer la convergence et à résorber les multiples fractures qui séparent les deux rives de la Méditerranée.

De par son expérience en matière de conduite des processus transitionnels, le Maroc pourrait jouer le rôle de catalyseur, au niveau de sa région, en contribuant à la transmission des valeurs de démocratie, de progrès économique et social au sein de son voisinage nord-africain.

Synthèse des débats

Cette rencontre qui a porté sur les perspectives du partenariat entre le Maroc et l'Union européenne et sur les leviers nécessaires pour son renforcement, a permis de mettre en exergue les éléments ci-après :

- Le Maroc occupe depuis des années une place singulière dans les efforts de l'Union européenne pour un voisinage démocratique, prospère et stable. Avec sa tradition d'un Islam tolérant, son approche démocratique et son engagement historique avec l'Europe, le Maroc demeure un partenaire privilégié pour l'Union européenne, dans une région méditerranéenne qui connaît de multiples bouleversements.
- Les chantiers de réformes, prévus par le statut avancé supposent une rénovation des instruments de coopération, mis en place par l'Union européenne et leur rehaussement qualitatif et quantitatif en vue d'accompagner l'intégration du Maroc au marché communautaire et de lui permettre de maximiser les retombées positives de sa proximité avec l'Europe.
- L'accord agricole entre le Maroc et l'Union européenne, en vigueur depuis octobre 2012, permet à un grand nombre de produits agricoles marocains, potentiellement exportables vers l'Union européenne, d'accéder à ce marché, sans droits de douane. Néanmoins, le système normatif qui régit les échanges agricoles ne favorise pas un développement harmonieux de la coopération entre les deux parties. Les négociations en cours pour un accord visant à assouplir les obstacles non tarifaires pourraient contribuer à atténuer cette situation.

- Le dépassement de la logique du libre-échange industriel par la prise en compte, au niveau du projet d'accord de libre-échange complet et approfondi, de secteurs importants, comme celui des services et de l'agriculture, nécessiterait, toutefois, des évaluations d'impacts préalables, assorties de mesures concrètes pour mieux préparer le tissu productif national à une étape plus poussée de la libéralisation commerciale.
- De par leur proximité géographique, le Maroc et l'Union européenne ont à faire face à des défis migratoires importants. L'approche de mobilité qui est préconisée devrait impérativement tenir compte des besoins de développement du Maroc en compétence. Elle devrait concerner, également, les ressources humaines à niveau de qualification moyen et ce, pour contribuer à alléger les pressions sur le marché marocain de l'emploi.
- La question de la lutte contre l'immigration illégale ne devrait pas être dictée par des considérations purement sécuritaires. Bien au contraire, elle devrait être appréhendée, dans le cadre d'une approche de développement humain, seule susceptible d'éradiquer les racines du mal et de garantir la stabilité régionale.
- Enfin, le manque d'intégration régionale au Maghreb constitue un obstacle majeur pour la dynamique de la coopération euro-méditerranéenne. La construction de l'Union du Maghreb et la dynamisation de l'accord d'Agadir sont des préalables nécessaires pour favoriser l'émergence de la Méditerranée, en tant que zone intégrée et prospère. La coopération régionale est, également, essentielle pour affronter les défis communs, notamment la sécurité qui devient une priorité pour l'Union européenne, comme pour ses partenaires du Sud.

Les relations du Maroc avec les pays d'Afrique Australe et de l'Est : réalité et leviers de développement

28 avril 2014

Cette rencontre a été l'occasion d'examiner les forces et les insuffisances des relations entre le Maroc et les principaux pays d'Afrique Australe et de l'Est ainsi que les leviers d'action nécessaires à leur développement.

Les discussions ont porté, notamment, sur les atouts dont dispose le Maroc pour renforcer son positionnement régional en Afrique, sur l'importance pour le Royaume de recourir à des approches de coopération rénovées, axées sur le développement des relations avec les communautés économiques régionales d'Afrique Australe et de l'Est et sur le ciblage des partenaires prioritaires, dans la perspective d'élargir le champ des intérêts économiques du pays. De même, l'implication des acteurs non gouvernementaux a été jugée primordiale pour favoriser la compréhension mutuelle et transmettre une image réelle d'un Maroc fortement engagé en faveur du développement de l'Afrique.

Les enjeux relatifs à l'Afrique Australe et de l'Est

L'analyse historique contemporaine des pays d'Afrique Australe et de l'Est permet d'identifier trois périodes :

- La période de décolonisation des années 1960 qui se caractérise par la montée des mouvements de libération nationale. Durant cette période, le Maroc a joué un rôle diplomatique important, à travers la Conférence de Casablanca, où il a été le leader du panafricanisme et des luttes progressistes. Les mouvements issus des pays de l'Afrique Australe et de l'Est ont reçu de l'aide militaire, économique et diplomatique du Maroc.
- La période de la guerre froide où l'Afrique était divisée entre les Blocs Est et Ouest. L'Afrique Australe et de l'Est ont connu, durant cette période, des conflits violents, notamment en Angola.
- L'après-guerre froide, où les idéologies se sont estompées pour céder la place à la libéralisation économique avec le GATT et la Banque Mondiale qui ont influé sur le développement économique des pays de la région.

L'Afrique Australe et de l'Est est peu connue du Maroc et regroupe 23 des 54 pays africains, majoritairement anglophones, voire lusophones où la francophonie y est très peu implantée, ce qui explique, en partie, la difficulté pour le Maroc d'établir des liens dans cette partie d'Afrique. Les deux régions sont à la recherche d'un leadership, notamment l'Afrique du Sud qui s'affirme progressivement sur la scène internationale au côté des puissances émergentes, à savoir les BRIC. Elles ont un niveau d'intégration supérieur aux autres régions d'Afrique, compte tenu du rôle important et effectif joué par la Communauté de Développement de l'Afrique du Sud (SADC).

La présence diplomatique du Maroc en Afrique, avec 19 ambassades, demeure en deçà de celle de l'Afrique du Sud, de l'Algérie ou de l'Égypte. Cette présence est précaire en Afrique Australe et Orientale, avec seulement 5 ambassades marocaines pour 23 pays.

De plus, les relations du Maroc avec les pays d'Afrique Australe et de l'Est demeurent déterminées par la question du Sahara marocain. En effet, sur les 19 pays africains qui reconnaissent la pseudo-République arabe sahraouie démocratique, 15 sont issus de ces deux régions.

Le Maghreb et l'Afrique Australe, voire Orientale, constituent deux pôles africains avec une tête de pont au Nord, le Maroc et une autre au Sud, l'Afrique du Sud, qui devraient établir, à l'avenir, des relations plus poussées. Le Kenya pourrait constituer la plateforme diplomatique du Maroc en Afrique Orientale.

L'importance du rôle joué par la Banque Africaine de Développement dans la consolidation des liens entre le Maroc et les pays d'Afrique Australe et de l'Est

Une des principales missions de la Banque Africaine de Développement est de favoriser l'intégration régionale interafricaine, en rapprochant les cinq sous-régions qui composent le continent africain. S'agissant de l'Afrique du Nord, la Banque Africaine de Développement a entamé l'élaboration d'une stratégie d'intégration, à travers une approche pragmatique, axée sur le secteur privé afin de contourner les considérations politiques qui empêchent le développement des pays concernés.

Pour le développement du commerce et des infrastructures, la Banque Africaine de Développement a pris plusieurs initiatives, notamment en matière de financement de projets importants, à savoir le plan solaire marocain et le projet hydroélectrique du Grand Inga, en République Démocratique du Congo.

Sur le plan économique, le Maroc et l'Afrique du Sud disposent de plusieurs traits communs : l'Europe constitue leur principal partenaire et les deux pays sont les plus grands investisseurs en Afrique. Cela devrait, en principe, constituer un élément de convergence pour explorer leurs potentialités mutuelles, à l'échelle du continent, mais aussi, au niveau des pays d'Afrique Orientale qui tendent à devenir des pays à revenus intermédiaires.

Dans ce cadre, la Banque Africaine de Développement peut apporter son expertise, par le biais de ses compétences en matière d'intelligence économique, de sa présence sur le terrain, avec 35 bureaux en Afrique et 2 centres de ressources au Kenya et en Afrique du Sud ainsi que de son expertise, en matière d'assistance technique pour le financement de projets de développement.

Les leviers nécessaires pour le renforcement des relations de coopération

L'intérêt pour l'Afrique, sous le Règne de Sa Majesté Le Roi Mohammed VI, a pris une grande importance, avec pour objectif de permettre au Maroc de reconquérir son leadership africain et de contribuer efficacement à l'effort de développement du continent, selon une approche de coopération "gagnant-gagnant". Cet intérêt est reflété, aujourd'hui, par les multiples Visites Royales, effectuées aux pays du continent, qui ont donné naissance à un maillage dense d'accords bilatéraux, dans une multitude de domaines et au développement de relations avec des groupes régionaux, comme l'UEMOA et le CENSAD.

A cela s'ajoutent la progression sensible des exportations marocaines vers l'Afrique subsaharienne et la croissance soutenue des investissements des entreprises marocaines, ayant opté pour une internationalisation de leurs activités en Afrique.

Au-delà de leur dimension économique et financière, somme toute importante, les relations du Maroc avec les pays d'Afrique s'insèrent dans la dynamique de la coopération tripartite, à travers laquelle le Maroc contribue à la mise en œuvre de projets de développement en Afrique, en collaboration avec des pays développés et des organismes internationaux.

Il en est de même de la coopération dans le domaine spirituel, de l'accueil au Maroc des étudiants et des cadres africains dans les universités et les centres de formation, de la contribution effective du Maroc aux opérations internationales de paix et de stabilité en Afrique ainsi que du recours à une approche humanitaire, en matière de traitement de la question migratoire, dans le cadre de l'initiative, lancée, récemment, par le Maroc.

Dans le but de consolider l'ensemble de ces acquis, le Maroc devrait étendre ses relations de partenariat aux pays d'Afrique Australe et de l'Est, malgré l'éloignement géographique de ces pays, leur appartenance à des aires culturelles et linguistiques différentes (anglophone et lusophone) et l'attitude ambivalente, voire hostile, de quelques pays, au sujet de l'intégrité territoriale du Royaume.

En s'appuyant sur son expérience en matière de coopération avec l'Afrique de l'Ouest, le Maroc gagnerait à développer son commerce extérieur avec les pays d'Afrique Australe et de l'Est et à encourager, activement, les investissements des entreprises nationales dans cette partie du continent. Ceci est d'autant important que cette région recèle un grand potentiel, comme en témoigne la présence de plus en plus marquée des entreprises relevant de pays émergents.

A cet effet, le Maroc a un rôle à jouer dans la promotion du commerce intra-régional en Afrique, en s'engageant, notamment, dans le projet de zone de libre-échange continentale qui pourrait constituer une opportunité pour le Royaume de s'implanter plus rapidement en Afrique Australe et de l'Est et en contribuant au développement des infrastructures, des réseaux et des systèmes logistiques de transport en Afrique.

Le Maroc dispose de tous les atouts nécessaires pour s'inscrire dans cette dynamique et pour nouer des alliances gagnantes avec les acteurs émergents. Cela permettrait à un nombre important d'entreprises nationales d'acquérir une dimension internationale, d'améliorer leur compétitivité économique et de renforcer, in fine, le rôle du Maroc, en tant que plateforme d'échanges, au carrefour des marchés africains, européens et américains.

Synthèse des débats

Il convient de développer les relations avec l'Afrique du Sud et les autres pays de la région, à travers le canal multilatéral, au sein des organisations internationales. S'agissant de la coopération bilatérale, les ambassades marocaines installées en Afrique Australe et de l'Est ont un rôle important à jouer, en matière d'accompagnement des opérateurs privés, désireux d'investir dans ces pays.

Le Maroc devrait prendre en considération le fait que le poids électoral du Congrès National Africain, bien qu'en diminution ces dernières années au sein du paysage politique sud-africain, demeure toujours la base doctrinale de la diplomatie sud-africaine.

Le Maroc devrait œuvrer pour la mise en place d'une diplomatie d'influence, en ciblant les postes stratégiques dans les organisations internationales afin d'y placer des hauts responsables marocains, issus du Ministère des Affaires Etrangères ou d'autres départements ministériels.

Il convient, également, de cibler les créneaux où il existe des complémentarités entre les pays d'Afrique Australe et de l'Est et le Maroc. L'exemple de l'économie verte au Kenya peut être utile, à cet égard.

L'amélioration du positionnement du Maroc dans les deux régions pourrait être assurée, aussi, à travers la participation active du pays à la résolution des conflits que connaissent certains pays d'Afrique de l'Est. Le choix des pays partenaires ne devrait pas se faire uniquement en fonction de leurs poids économique. Il faudrait prendre en compte les "fiseurs d'opinion" qui ont une certaine influence au niveau international, comme le Rwanda dont le Président est très écouté.

La présence de formateurs marocains au niveau de l'Institut Africain de Développement Economique et de Planification, basé à Dakar et qui forme les futurs décideurs africains, serait opportune afin de nouer des liens avec les futurs responsables et cadres africains.

Le Maroc devrait prêter attention aux évolutions de l'Union africaine qui tend à changer de paradigme et qui souhaite jouer en Afrique le même rôle que celui de l'Union européenne en Europe. L'élection de Nkosazana Dlamini-Zuma à la tête de la Commission de l'Union Africaine renforce la position de l'Afrique du Sud et son activisme, à l'encontre des intérêts marocains.

Les relations entre le Maroc et l'Amérique du Sud : pour une stratégie de coopération globale et intégrée

6 juin 2014

Cette rencontre a eu trait à la coopération entre le Maroc et les pays d'Amérique du Sud et le potentiel de son renforcement dans certains domaines d'intérêt commun.

Cette thématique a fait l'objet d'une étude menée par l'IRES, ayant pour objectif de faire un diagnostic de la coopération du Maroc avec les pays d'Amérique du Sud et de formuler quelques propositions de politique étrangère, à même d'optimiser le positionnement du Maroc, au niveau de ce sous-continent.

Rappel de l'approche et des objectifs de l'étude

La démarche adoptée pour l'élaboration de cette étude est à la fois d'ordre analytique et stratégique. Elle tient compte du caractère multidimensionnel de la thématique et s'appuie sur l'examen de la stratégie de positionnement de certains pays partenaires et concurrents du Maroc, au niveau de l'Amérique du Sud.

Tenant compte de ce qui précède, les termes de référence de l'étude ont été articulés autour de trois axes interdépendants :

- L'examen du cadre général de la coopération entre le Maroc et l'Amérique du Sud, en faisant ressortir ses forces et ses faiblesses ainsi que sa cohérence avec les choix stratégiques du Royaume. Un focus sur les relations entre le Maroc et le Brésil a été établi, compte tenu de la centralité de ce pays au niveau de l'Amérique du Sud.
- L'identification des contraintes majeures d'ordre économique et politique, susceptibles de limiter le potentiel de renforcement des liens de coopération avec les pays d'Amérique du Sud, en se référant à un benchmark de pays ou de groupements régionaux, comme les Etats-Unis, la Turquie, l'Algérie, l'Egypte et l'Union européenne.
- L'élaboration de propositions de politique étrangère, visant à définir les axes d'une stratégie multidimensionnelle, à même d'accroître la présence marocaine en Amérique du Sud et ce, en tenant compte des tendances structurelles du contexte international qui se profilent à l'horizon.

Les résultats préliminaires de l'étude

Le Maroc accorde une attention particulière au développement de ses relations avec les pays d'Amérique du Sud, en cohérence avec sa stratégie de renforcement de la coopération Sud-Sud. Toutefois, ces relations ont été, pendant longtemps, dominées par le prisme de la cause de l'intégrité territoriale du Royaume.

La politique étrangère du Maroc à l'égard de l'Amérique du Sud a connu un tournant, à la suite de la visite effectuée par Sa Majesté Le Roi Mohammed VI, en 2004, à quatre pays sud-américains. Cette visite historique qui avait pour objectif de défendre la marocanité du Sahara, intégrait également une dimension économique forte puisqu'elle s'était concrétisée par la signature d'un accord-cadre Maroc-Mercosur, en vue de l'établissement d'un accord de libre-échange et de la mise en place de plusieurs commissions mixtes de coopération.

Si les échanges commerciaux du Maroc avec l'Amérique du Sud ont connu une progression, comme en atteste l'amélioration de 3,2% en 2000 à 5,1% en 2012 de la part de cette région dans le commerce extérieur du Maroc, force est de constater que le niveau du commerce bilatéral demeure insuffisant. Il reste, encore, polarisé sur un nombre réduit de pays, en l'occurrence le Brésil et l'Argentine et ne profite pas au Maroc dont le déficit commercial avec cette région a presque doublé, passant de 2,5 milliards de dirhams en 2000 à 5 milliards de dirhams en 2012.

Ce déficit n'est, d'ailleurs, que faiblement compensé par les investissements directs étrangers, en provenance de l'Amérique du Sud. Le Brésil reste le seul pays ayant réalisé quelques opérations d'investissement au Maroc qui ont concerné le secteur des phosphates.

Le développement des relations commerciales entre le Maroc et l'Amérique du Sud et l'encouragement des investissements seraient largement tributaires d'un cadre de coopération rénové, prenant appui sur des systèmes de promotion économique efficaces. Ils supposent, également, la mise en place de lignes de transport régulières pour développer les échanges commerciaux entre les deux parties.

Sur un autre plan, il serait nécessaire de promouvoir les échanges entre les acteurs non gouvernementaux pour renforcer la compréhension mutuelle et créer les relais nécessaires pour asseoir la coopération sur des bases solides et durables.

Espace d'affluence des nouveaux acteurs de l'économie mondiale et gisement de croissance par excellence, l'Afrique pourrait, à bien des égards, représenter un espace d'établissement des alliances entre groupes privés marocains et sud-américains dans des domaines aussi variés que l'agriculture, l'énergie ou les télécommunications. L'expérience acquise par les opérateurs marocains pourrait s'associer à la dynamique des groupes privés d'Amérique du Sud pour créer un cercle vertueux de coopération, bénéfique à l'ensemble des parties prenantes.

Synthèse des débats

Le Maroc accorde une attention privilégiée au développement de ses relations avec les pays d'Amérique du Sud, en ligne avec sa stratégie de renforcement de la coopération Sud-Sud. Toutefois, ces relations ont été, pendant longtemps, dominées par le prisme de la cause de l'intégrité territoriale du Royaume.

Si certains pays de la région, à savoir le Brésil, l'Argentine et le Chili n'ont jamais reconnu la pseudo-République arabe sahraouie démocratique, sept Etats d'Amérique du Sud reconnaissent toujours cette entité. Ces reconnaissances, qui sont pour la plupart survenues au moment de la guerre froide et à des périodes d'instabilité au niveau de cette région, ont pesé sur le développement harmonieux de la coopération bilatérale avec le Maroc.

Au niveau des relations diplomatiques, le Maroc ne dispose, depuis la fermeture de son ambassade à Caracas, que d'un réseau de cinq ambassades en Amérique du Sud pour 12 pays. Pour ce qui est de la coopération multilatérale, le Maroc bénéficie du statut de membre observateur, auprès du Parlement latino-américain et du Parlement andin. Ces institutions sont autant de canaux potentiels qui pourraient permettre au Maroc de renforcer sa présence diplomatique et économique dans le sous-continent.

Face aux défis communs auxquels ils sont confrontés sur le plan économique, social, sécuritaire et environnemental, le Maroc et les pays de l'Amérique du Sud sont appelés à instaurer des mécanismes durables, leur permettant de tirer un meilleur profit des potentialités existantes. En effet, ils présentent des facteurs de complémentarité, notamment sur le plan des activités industrielles et agricoles.

Le Maroc et les pays de l'Amérique du Sud connaissent, aussi, une résurgence de la problématique sociale et sont confrontés aux défis, liés à l'amélioration du niveau de leur développement humain. Le partage d'expériences dans ce domaine serait, à l'évidence, mutuellement bénéfique. A titre d'illustration, l'expérience brésilienne d'aides directes aux populations pauvres a été évoquée à plusieurs reprises par les décideurs marocains, comme une piste d'inspiration pour la réforme de la caisse de compensation au Maroc.

La référence à la question nationale du Sahara et à certains paramètres, comme l'intensité des échanges commerciaux et le poids des relations diplomatiques, permet de classer les Etats sud-américains dans leurs relations avec le Maroc en trois groupes :

- Le Brésil, l'Argentine et le Chili, le Pérou et la Colombie : La position de ces pays, en ce qui concerne la question du Sahara, est globalement favorable au Maroc. D'un autre côté, les cadres juridiques des relations bilatérales sont assez riches. Le potentiel de développement des échanges commerciaux est bien réel. Ces pays pourraient aussi constituer des portes d'entrée en Amérique du Sud pour des considérations économiques évidentes, mais aussi dans un objectif de défense de la question de l'intégrité territoriale du Royaume.
- L'Equateur, le Paraguay, l'Uruguay : Ces pays reconnaissent tous la prétendue "rasd" et n'abritent pas de représentations diplomatiques marocaines. Le cadre juridique des relations bilatérales avec le Royaume est assez faible. Cependant, ces pays ne s'alignent pas automatiquement sur des positions notoirement anti-marocaines. Il s'agit de pays au niveau desquels, l'action diplomatique marocaine devrait être déployée avec vigueur, en envisageant de nouvelles approches de coopération et en tirant profit de la proximité dont jouit le Maroc auprès de certains partenaires importants d'Amérique du sud.
- La Bolivie et le Venezuela : Ces deux pays reconnaissent la "rasd" et n'abritent pas de représentations diplomatiques marocaines. A ce titre, l'Ambassade du Maroc au Venezuela a été transférée en République Dominicaine, en réaction aux positions anti-marocaines du Venezuela, au sujet de la question du Sahara. Le changement à la tête du régime au Venezuela ouvre une brèche que le Maroc devrait saisir pour atténuer, voire infléchir à terme, la position hostile de ce pays à la cause nationale.

Les relations entre le Maroc et la Mauritanie : bilan et perspectives

11 septembre 2014

Cette rencontre a pour but d'examiner les forces et les insuffisances des relations de coopération entre le Maroc et la Mauritanie, leurs perspectives, à l'aune des mutations du contexte international et régional ainsi que les multiples défis qui interpellent les deux pays, notamment sur le plan sécuritaire.

La thématique précitée est, actuellement, l'objet d'une étude qui vise à analyser les différentes dimensions des relations de coopération entre le Maroc et la Mauritanie et de faire des propositions de politique étrangère, à même d'asseoir ces relations sur des bases solides et durables.

Relations entre le Maroc et la Mauritanie : un cadre de coopération diversifié

Les relations diplomatiques entre le Royaume du Maroc et la République Islamique de Mauritanie ont été établies en 1970, suite à l'indépendance de cette dernière. Elles bénéficient d'un intérêt particulier de la part de la plus Haute Autorité du pays, comme en témoignent les visites effectuées par Sa Majesté Le Roi en Mauritanie en septembre 2001, juin 2003 et mars 2005.

Le cadre réglementaire et institutionnel structurant les relations entre le Maroc et la Mauritanie a évolué positivement, quoique lentement. Il est régi par trois types d'accords et de conventions, à la fois à caractère bilatéral, régional et multilatéral. Ce cadre prend appui sur les visites des Chefs d'Etat et dut les travaux de la commission mixte maroco-mauritanienne et se caractérise par :

- l'importance de la coopération technique, en matière de formation continue, d'échange d'expériences et, surtout, d'assistance militaire entre 1970 et 1978.
- l'intérêt grandissant pour la coopération dans le domaine du commerce et de l'investissement entre 1980 et 2000.
- la diversification depuis 2001 de la coopération bilatérale qui s'étend, désormais, à plusieurs secteurs dont, notamment, le transport maritime, l'agriculture, les télécommunications et, plus récemment, l'industrie.

Les relations entre le Maroc et la Mauritanie recèlent, également, un contenu régional important, sur le plan maghrébin et sahélo-saharien. Le développement harmonieux de ces relations revêt, dès lors, un caractère stratégique indéniable et constitue, à l'évidence, un des leviers que le Maroc pourrait mobiliser pour asseoir et consolider son leadership régional.

De par le risque sécuritaire généré par l'instabilité dans les pays du Sahel et la montée du terrorisme, le poids de l'agenda politique interne de la Mauritanie et l'influence exercée par certains pays du voisinage, notamment l'Algérie, le Maroc devrait renforcer davantage ses relations avec la Mauritanie afin de contourner les obstacles, susceptibles de mettre à l'épreuve la solidité des liens qui unissent les deux pays.

Des relations économiques en évolution mais loin de leur potentiel

Sur le plan économique, les relations entre les deux pays sont régies par l'accord de coopération signé en 1986 qui a permis de mettre en place une commission d'hommes d'affaires marocains et mauritaniens. De même, un mémorandum d'entente a été conclu entre les deux pays en 2000, portant sur la création d'une zone de libre-échange.

Les deux pays coopèrent dans des domaines variés, tels que l'agriculture, l'industrie, l'énergie, la pêche, les nouvelles technologies et les travaux publics. Entre 2009 et 2013, les exportations marocaines ont plus que triplé, passant de 377 millions de dirhams à près de 1,2 milliard de dirhams. La balance commerciale présente, aujourd'hui, un excédent de 1,17 milliard de dirhams, en faveur du Maroc.

Quoique ces échanges commerciaux soient favorables au Maroc, ils restent limités, eu égard à la proximité géographique et les complémentarités économiques entre les deux pays. La Mauritanie ne représente, actuellement, que 7% des échanges commerciaux du Maroc, à destination de l'Afrique. Elle constitue la septième destination africaine des IDE marocains et ce, en dépit des opportunités d'investissements qu'offre la Mauritanie, à la fois dans le domaine agricole, de la pêche ou, encore, celui des mines. La présence du Maroc en Mauritanie reste faible par rapport à d'autres puissances émergentes, comme la Chine, la Corée du Sud, le Brésil ou la Turquie.

Face à ce constat, Maroc Export a mobilisé les communautés d'affaires marocaine et mauritanienne, à travers l'organisation de caravanes d'exportations et de rencontres entre hommes d'affaires qui ont abouti, en avril 2013, à la signature de conventions, permettant la concrétisation de projets dans divers secteurs.

L'importance d'ouvrir de nouvelles perspectives de coopération

Les perspectives des relations entre le Maroc et la Mauritanie sont prometteuses et prennent appui sur plusieurs atouts dont, notamment, les liens historiques et ancestraux entre les deux peuples, l'appartenance des deux pays à plusieurs organisations et regroupements régionaux, comme la ligue arabe, l'UMA, l'OCI et la CEN-SAD, le dynamisme de la politique africaine du Maroc ainsi que la nouvelle géopolitique régionale.

Ces atouts constituent de véritables leviers pour un développement harmonieux et équilibré des relations entre les deux pays, à condition de relever certains défis de taille qui pèsent encore sur l'avenir de la coopération entre le Maroc et la Mauritanie.

A cet effet, il faudrait doter la représentation diplomatique marocaine en Mauritanie de ressources humaines et matérielles nécessaires pour l'accomplissement de ses missions, tout en renforçant le rôle des acteurs de la société civile, de la diplomatie parallèle et des élites intellectuelles. Il importe, également, de développer des alliances et des partenariats entre les opérateurs économiques de part et d'autre. De son côté, la Mauritanie devrait adopter une position juste et équitable à l'égard de la question du Sahara marocain.

Synthèse des débats

La Mauritanie est un partenaire de choix pour le Maroc. Outre la composante historique, la relation qui existe entre le Maroc et la Mauritanie est multidimensionnelle. Cette coopération doit être établie selon une approche gagnant-gagnant, permettant d'élargir le champ des intérêts communs des deux pays.

Sur le plan géopolitique, la Mauritanie est un espace "tampon" entre le Maroc et l'Afrique Subsaharienne. A ce titre, les deux pays ont intérêt à œuvrer pour la stabilité dans le Sahel et à faire face aux menaces de terrorisme et de criminalité au niveau de la région. Sur le plan économique, le marché mauritanien est porteur pour le Maroc, offrant de nombreuses opportunités dans divers secteurs.

La mobilisation des opportunités qu'offre la Mauritanie est tributaire de l'implication renforcée des acteurs de la société civile, de la diplomatie parallèle et des élites intellectuelles. Cette action mérite d'être relayée par un dispositif d'échanges culturels durables et réguliers entre le Maroc et la Mauritanie.

Les relations entre le Maroc et le Mexique : quelles perspectives de renforcement ?

22 septembre 2014

Cette rencontre, qui s'inscrit dans le cadre de l'étude de la dimension atlantique de la politique étrangère du Maroc et qui vise l'analyse des expériences étrangères réussies en matière d'émergence économique, a porté sur la réalité des relations de coopération entre le Maroc et le Mexique et les perspectives de leur développement sur le plan politique, économique et culturel.

Les discussions ont concerné, également, quelques leviers importants, notamment l'impératif de corriger, de part et d'autre, les perceptions erronées sur l'image respective des deux pays, le soutien mutuel au sein des organisations internationales et l'élargissement du champ de la coopération à des espaces géographiques d'intérêt commun, à l'instar de l'Afrique.

Le processus d'émergence économique du Mexique : forces et faiblesses

Le Mexique figure au rang des pays émergents, à fort potentiel. Membre de l'OCDE et du G20, il dispose d'un PIB par habitant de 11.224 dollars en 2013. Classé au 14^{ème} rang mondial, le Mexique est la deuxième puissance économique en Amérique latine après le Brésil.

Le Mexique a une position centrale, lui permettant d'être un hub latino-américain. Il est connu pour la valorisation de ses ressources dont voici quelques données illustratives :

- Le secteur agricole comprend une agriculture intensive et industrialisée, orientée vers l'exportation (maïs, sucre, café...) et des exploitations traditionnelles dont la production (sorgho, blé, riz, haricot et pomme de terre) s'adresse, essentiellement, au marché intérieur.
- Le Mexique est le 7^{ème} producteur mondial de pétrole et le 14^{ème} en ce qui concerne le gaz naturel. Les recettes enregistrées représentent 40% des ressources de l'Etat. Ce pays est le premier producteur mondial d'argent, le 10^{ème} pour l'or et le 12^{ème} pour le cuivre.
- Le secteur industriel représente 36% du PIB et occupe 24% de la population active. En dehors de l'agroalimentaire qui se développe rapidement, les branches les plus en vue sont l'aérospatiale, le matériel électrique et électronique, l'automobile, l'acier et la chimie.

- Le secteur tertiaire contribue à 60% du PIB et à 52% de l'emploi grâce aux performances des télécommunications, des nouvelles technologies et des centres d'appel. Avec 13% du PIB, le tourisme joue un rôle important, plaçant le Mexique à la 10^{ème} place des pays les plus visités.

Pays ouvert au commerce international, le Mexique est membre de l'ALENA depuis 1994 et a signé, en 2000, un accord de libre-échange avec l'Union européenne. Ses échanges extérieurs demeurent, toutefois, polarisés sur les Etats-Unis. Pour preuve, les trois quarts de ses exportations et la moitié de sa production pétrolière sont destinés aux marchés américains.

Les réformes importantes menées par le Mexique en lien avec son processus de convergence dans le cadre de l'ALENA, lui ont permis de renforcer la compétitivité de son économie et d'accroître son attractivité. Les flux d'IDE reçus par le Mexique ont atteint près de 35 milliards de dollars en 2013, selon la CNUCED.

Le Mexique consacre une partie importante de ses ressources budgétaires au domaine éducatif, mais sans atteindre, toutefois, les résultats escomptés. L'épreuve PISA, par exemple, qui évalue la performance des élèves en mathématiques, en compréhension de l'écrit et en sciences, classe le Mexique, respectivement, au 53^{ème}, 51^{ème} et 53^{ème} rang sur un total de 65 pays.

Les relations entre le Maroc et le Mexique

Si les relations diplomatiques entre le Maroc et le Mexique ont été établies en novembre 1962, les deux pays n'ont procédé qu'en 1989 à la nomination d'Ambassadeurs accrédités.

Ces relations jouissent d'un cadre juridique riche et diversifié dont l'accord-cadre de coopération, signé le 9 octobre 1991 à Mexico, l'accord de coopération culturelle et éducative, conclu en février 2004 ainsi que plusieurs conventions de coopération dans le domaine hydraulique, de la formation diplomatique et du renforcement des capacités des PME. Elles ont connu une impulsion supplémentaire, à la suite de la visite effectuée par Sa Majesté Le Roi Mohammed VI à ce pays, en novembre 2004 et de celle du Président Mexicain, Vicente FOX, effectuée au Maroc, en février 2005.

Aussi, le Maroc et le Mexique disposent-ils de plusieurs caractéristiques communes. Ils se situent à proximité de grandes zones prospères : l'Europe pour le Maroc et l'Amérique du Nord pour le Mexique. Ils sont parmi les rares pays à avoir signé des accords de libre-échange avec ces deux pôles directeurs de l'économie mondiale. Les deux pays disposent d'une importante communauté établie respectivement dans ces deux régions et dont les transferts de fonds sont importants en pourcentage du PIB.

Les échanges commerciaux bilatéraux ont connu une évolution encourageante, passant de 571 millions de dirhams en 2001 à 1,1 milliard de dirhams en 2013, avec un solde commercial excédentaire en faveur du Maroc, sauf pour l'année 2009. La structure des exportations marocaines reste dominée par les phosphates. Quant aux importations marocaines en provenance du Mexique, elles portent, entre autres, sur des matières premières d'origine agricole et énergétique et sur les pièces détachées pour véhicules.

Conclusions des débats

Depuis 20 ans, le Mexique, grâce à une politique économique et commerciale adéquate et à la force tractrice de son voisinage américain, a pu poursuivre, sans heurts, le sentier du développement et de la croissance. Malgré le chemin parcouru, le Mexique reste, cependant, confronté à quelques défis dont, notamment les inégalités sociales qui y sont suffisamment fortes et la montée de la violence et de la criminalité organisée.

Le Mexique a lancé un ensemble de réformes sans précédent qui ont concerné, en premier lieu, l'éducation. Pour améliorer la compétitivité globale du pays, des réformes ont été engagées dans le domaine des télécommunications et de l'énergie.

En dépit de leur évolution positive, les relations entre le Maroc et le Mexique sont loin d'avoir atteint leur potentiel. Le Mexique offre des opportunités importantes, en termes de développement de l'offre exportable marocaine. Le maillage d'accords de libre-échange dont dispose le Maroc donne la possibilité aux entreprises mexicaines d'investir un vaste marché intercontinental, en faisant du Maroc une plateforme d'exportation, au carrefour des marchés européens, africains et arabes.

L'intensification des relations économiques entre le Maroc et le Mexique est tributaire d'une forte implication du secteur privé, relevant des deux pays. La création d'une plateforme d'échange et d'information sur les opportunités commerciales et d'investissement de part et d'autre serait, à cet effet, d'une grande utilité.

Au-delà de la dynamisation des relations commerciales bilatérales, la coopération entre les deux pays mériterait d'être élargie à d'autres domaines structurants où l'expertise du Mexique est avérée. Il s'agit, notamment, des secteurs de l'eau, de l'énergie et de l'industrie. Il faudrait, également, mettre à contribution les acteurs non gouvernementaux pour créer les relais nécessaires à une coopération solide et durable.

Quelles perspectives de la politique européenne de la Norvège ?

4 décembre 2014

Lors de cette conférence, à laquelle ont pris part des diplomates, des acteurs publics et des experts des relations internationales, l'accent a été mis sur les principales priorités de la politique européenne de la Norvège et sur les spécificités de l'action internationale de ce pays. La conférence a abordé, également, les relations de coopération entre le Maroc et la Norvège et les perspectives de leur développement dans certains secteurs porteurs, en particulier les énergies renouvelables, l'industrie maritime et les phosphates et dérivés.

D'autres aspects ont fait l'objet de discussions, dont notamment l'importance de relayer la coopération maroco-norvégienne par une forte implication de la société civile pour renforcer la compréhension mutuelle et, surtout, pour véhiculer une image réelle, prenant en considération la vocation réformatrice du Maroc, les avancées en matière des droits de l'Homme et de développement humain ainsi que les progrès accomplis en termes de développement des régions, y compris les provinces du Sud.

L'intérêt que porte l'IRES à cette rencontre tire sa justification du fait que la Norvège est l'un des partenaires du Maroc dans le cadre de l'Accord de libre-échange, le liant à l'Association Européenne de libre-échange (AELE), qui inclut également le Liechtenstein et l'Islande. Cet intérêt s'explique, également, par le profil quasi similaire du Maroc et de la Norvège en ce qui concerne leur positionnement vis-à-vis de l'Union européenne, soit une position intermédiaire entre l'association et l'adhésion.

La Norvège : un pays scandinave, doté d'une économie dynamique

La Norvège figure au rang des économies les plus prospères puisque son revenu par habitant s'élève à 75.000 Euros en 2013, selon les données de la Commission européenne. Outre le dynamisme de son secteur industriel et celui des services, l'économie norvégienne est confortée par ses richesses en matières premières. Ce pays est respectivement le 6^{ème} et 3^{ème} exportateur mondial de pétrole et de gaz.

Le dynamisme de l'économie norvégienne lui permet de jouir d'une situation macroéconomique confortable, avec un niveau de chômage très faible, une inflation maîtrisée et des soldes du compte courant et celui des finances publiques largement excédentaires.

En matière de politique extérieure, la Norvège est active sur la scène internationale grâce à sa contribution en matière d'aide publique au développement, au Prix Nobel de la paix et à son rôle actif au sein des instances multilatérales (ONU, OTAN, Conseil de l'Europe...).

Les spécificités des relations de partenariat de la Norvège avec l'Union européenne

La Norvège est le seul pays scandinave qui ne fait pas partie de l'Union européenne. Il s'agit d'une position délibérée puisqu'à l'issue de deux référendums, organisés respectivement le 26 septembre 1972 et le 28 novembre 1994, le peuple norvégien avait rejeté l'entrée de son pays dans l'Union européenne.

Cette position s'explique, selon plusieurs analystes, par la volonté de la Norvège de conserver les marges de manœuvre de sa politique de pêche et d'agriculture, de sécuriser son modèle social et sa prospérité économique, fondée sur ses ressources en hydrocarbures.

A l'heure actuelle, les relations entre la Norvège et l'Union européenne évoluent depuis 1994, dans le cadre de l'Espace économique européen, qui donne accès au marché intérieur de l'Europe. Le gouvernement norvégien accorde une priorité à l'établissement de nouvelles règles au sein de cet espace, visant à assurer une égalité de traitement à l'ensemble des ressortissants de l'EEE.

Ce pays est aussi intégré à l'espace Schengen et aligne souvent ses positions en matière de politique étrangère et de sécurité sur celles de l'Europe. De même, il participe aux programmes européens et contribue financièrement à la politique européenne de cohésion, à hauteur de 1,8 milliard d'euros pour la période 2009-2014. En outre, la recherche et l'éducation représentent une partie importante de la coopération de la Norvège avec l'Union européenne. Pour la période 2014-2020, la Norvège contribuera aux grands programmes de l'UE dans les domaines de la recherche, l'innovation, l'éducation et la culture dont le budget passera à environ 3,2 milliards d'euros.

Dans un autre registre, le renforcement de la sécurité de l'approvisionnement en énergie et la lutte contre le changement climatique sont les deux grands objectifs à l'ordre du jour de la politique européenne de la Norvège en la matière. Le gouvernement Norvégien tend à jouer, en collaboration avec l'Union européenne, un rôle de premier plan dans les efforts visant à parvenir à un accord international pour réduire les émissions de gaz à effet de serre, en vue de limiter le réchauffement planétaire. La Norvège contribue également à la réduction des émissions en Europe, à travers sa participation au système d'échange des quotas d'émissions de l'Union Européenne.

S'agissant des perspectives d'adhésion de la Norvège à l'Union européenne, elles ne sont pas totalement écartées. Le débat sur cette question demeure ouvert. Pour preuve, un livre blanc sur l'ensemble des accords conclus entre la Norvège et l'Union européenne a été élaboré fin 2012 par le comité norvégien d'évaluation de l'EEE, relevant du Parlement, qui a mis en relief que la Norvège est intégrée à hauteur de 75% à l'Union européenne.

Les relations de coopération entre le Maroc et la Norvège

Les relations diplomatiques entre le Maroc et la Norvège ont été établies officiellement le 30 août 1958. Néanmoins, ces relations sont anciennes puisqu'elles remontent au 18^{ème} siècle, avec l'établissement d'un consulat dano-norvégien à Mogador (l'actuel Essaouira).

Les relations entre les deux pays se caractérisent par leur stabilité et leur richesse. Outre le cadre bilatéral, les deux pays coopèrent au niveau multilatéral sur les questions liées au développement humain, à la sécurité et à la paix ainsi qu'aux droits de l'Homme.

Les échanges commerciaux bilatéraux ont connu une progression régulière, mais demeurent encore limités, passant de 393 millions de dirhams en 2000 à 1,8 milliard de dirhams en 2013. La progression plus rapide des importations, en provenance de la Norvège génère un déficit commercial à la défaveur du Maroc, qui s'est chiffré à 320 millions de dirhams en 2013. Ces échanges commerciaux restent polarisés sur un nombre réduit de produits. Il s'agit des machineries, de l'aluminium et du bois, du côté norvégien, des phosphates, des produits agricoles et des produits du textile-habillement, du côté marocain. Pour ce qui est des investissements norvégiens reçus par le Maroc, ceux-ci demeurent faibles et ne dépassent pas 11 millions de dirhams en 2012.

Dans le but de donner une impulsion supplémentaire à leur coopération bilatérale, le Maroc et la Norvège gagnerait à encourager la proximité entre leurs opérateurs privés et à l'élargir à des secteurs porteurs. A ce titre, la coopération dans le domaine des énergies renouvelables, dont l'énergie solaire, pourrait être opportune eu égard au rôle de pionnier que joue le Maroc en la matière. Les deux parties gagneraient, aussi, à explorer les opportunités à saisir conjointement au niveau de certains espaces géographiques d'intérêt commun, notamment l'Afrique.

Principales conclusions des débats

La politique étrangère de la Norvège repose en grande partie sur des valeurs et priorités similaires à celles de l'Union européenne. A ce titre, ce pays partage avec l'Union un référentiel commun de valeurs fondées sur la démocratie, les droits de l'Homme et la primauté du droit. La Norvège défend notamment l'idée que la coopération internationale doit être fondée sur le droit international.

Le Maroc jouit auprès de la Norvège d'une image positive eu égard aux importants chantiers de réforme entrepris dans le domaine politique et économique. Les progrès accomplis dans le cadre de la sécurité humaine tendent aussi vers le renforcement de la coopération institutionnelle entre les deux pays. De surcroît, les priorités de ce pays vis-à-vis de l'Union européenne sont similaires à celles du Maroc.

Sur le plan commercial, le Maroc est aujourd'hui le pays arabe duquel la Norvège importe le plus et le quatrième marché de l'exportation arabe de la Norvège. Outre le potentiel important de développement des échanges commerciaux, la Norvège pourrait constituer une clé d'entrée dans la région scandinave, dans l'objectif de consolider les liens de partenariat et capitaliser sur la position favorable de ce pays à la cause de l'intégrité territoriale du Maroc.

La dynamique Asie-Pacifique et ses incidences sur les équilibres géostratégiques mondiaux

5 décembre 2014

Ce séminaire a été consacré à la discussion des résultats de l'étude réalisée par l'IRES sur les enjeux géopolitiques et géoéconomiques, suscités par la centralité de l'Asie-Pacifique et les effets qui en découlent sur le positionnement international et régional du Maroc.

Le débat a porté sur les relations de coopération entre le Maroc et les principaux pays de cette zone et sur les options de politique étrangère du Royaume, dans un contexte de décentrement du monde vers l'Asie-Pacifique.

Rappel de l'approche et des objectifs de l'étude

La démarche poursuivie dans l'élaboration de cette étude s'appuie sur une approche holistique et multidimensionnelle, prenant en compte la variété des enjeux et des défis, suscités par les mutations qui accompagnent la montée en puissance de la région Asie-Pacifique.

Tenant compte de ce qui précède, les termes de référence de l'étude ont été articulés autour de trois axes interdépendants :

- Mettre en exergue les principaux facteurs qui appuient la centralité géostratégique de l'Asie-Pacifique, tout en examinant les options actuelles du Maroc en direction de cette région.
- Cerner les conséquences géopolitiques et géoéconomiques de l'aire Asie-Pacifique sur la structure des relations internationales et apprécier les effets qui en découlent sur le positionnement international du Maroc.
- Faire des propositions de politique étrangère, visant à définir les axes d'une stratégie multidimensionnelle, à même de permettre au Maroc d'anticiper et de se préparer aux transformations structurelles, induites par le décentrement du monde, au profit de l'Asie-Pacifique.

Les principaux résultats de l'étude

L'étude s'est focalisée sur quatre pays qui sont la Chine, la Corée du Sud, l'Inde et le Japon (CCIJ). Le choix de ces pays est motivé par leur statut de puissance internationale, leur rôle structurant dans la dynamique asiatique et l'intérêt qu'ils portent à l'Afrique, espace de projection naturelle du Maroc.

L'étude a permis de relever que le basculement des équilibres géostratégiques au profit de l'Asie se répercuterait, à terme, sur la nature des relations internationales du Maroc, lequel devrait relever trois défis majeurs :

- Accélérer la diversification de ses relations de partenariat et renforcer leur résilience face aux effets collatéraux, consécutifs à l'évolution des rapports entre les puissances émergentes d'Asie et les puissances traditionnelles.
- Développer les capacités exportatrices nationales malgré l'éloignement géographique de l'Asie et les différences d'ordre culturel et linguistique entre le Maroc et les pays asiatiques.
- Se positionner comme interlocuteur principal des pays asiatiques, au niveau du Maghreb.

Sur un autre plan, le Maroc, qui a toujours promu une coopération triangulaire, en tant qu'instrument de projection de ses capacités d'influence en Afrique, devrait prendre en considération le fait que l'Union africaine a entamé une institutionnalisation de sa coopération avec l'ensemble des acteurs mondiaux dont la Chine, la Corée du sud, l'Inde et le Japon. Si ces pays poursuivent naturellement des politiques qui leur sont propres en Afrique, ils convergent, néanmoins, quant à la nécessité de déplacer les instruments de la coopération au développement du cadre bilatéral vers celui multilatéral, sous l'égide de l'Union africaine.

Malgré ces défis, l'espace asiatique offre des opportunités certaines pour le Maroc. Outre le soutien apporté par la Chine au sein du Conseil de Sécurité de l'ONU quant à l'intégrité territoriale du Royaume, le renforcement de la coopération avec l'Asie permettrait au Royaume de s'arrimer, également, aux nouvelles locomotives de l'économie mondiale et d'attirer les flux touristiques ainsi que les flux d'investissements.

Pour saisir ces opportunités, le Maroc dispose de nombreux atouts, lui permettant de s'ériger en tant que hub international pour l'industrie, le commerce et l'investissement. Pour ce faire, il est opportun qu'il jette les fondements d'une stratégie de coopération multidimensionnelle avec les pays d'Asie et de définir des programmes de coopération spécifiques avec chacun des quatre pays susmentionnés.

La stratégie en direction de l'Asie devrait conduire vers le renforcement du positionnement diplomatique du Maroc, l'établissement d'un partenariat économique dynamique et durable et le recours à une approche promotionnelle nouvelle, axée sur une visibilité médiatique du Maroc dans l'ensemble des supports de communication asiatiques.

Les programmes de coopération, spécifiques à chacun des quatre grands pays d'Asie devraient être orientés, de manière à concrétiser le partenariat stratégique du Maroc avec la Chine et à diversifier le partenariat avec l'Inde, au-delà des phosphates, secteur stratégique pour la sécurité alimentaire mondiale. Le Maroc devrait examiner l'opportunité de conclure un accord de libre-échange avec la Corée du Sud et d'insuffler un nouvel élan aux relations avec le Japon.

Les relations entre le Maroc et l'Amérique du Nord : bilan et perspectives de renforcement

25 décembre 2014

Ce séminaire a été consacré à la discussion des conclusions préliminaires du rapport de l'étude de l'IRES, intitulée "Les relations entre le Maroc et l'Amérique du Nord : bilan et perspectives de renforcement".

Les discussions ont porté sur les forces et les insuffisances du Maroc par rapport à son positionnement au niveau de l'Amérique du Nord, en tenant compte des transformations géopolitiques et géoéconomiques mondiales, ainsi que sur les perspectives de renforcement des relations de coopération entre le Maroc et les pays de cette région.

Rappel de l'approche et des objectifs de l'étude

Privilégiant une approche holistique et multidimensionnelle, l'étude de l'IRES tient compte des enjeux et des défis endogènes et exogènes qui concernent les relations de partenariat entre le Maroc et les pays d'Amérique du Nord. Outre les Etats-Unis et le Canada, l'intérêt a été porté au Mexique, compte tenu de la position particulière de ce pays dans le cadre de l'accord de libre-échange nord-américain.

L'étude a pour objectif de :

- faire l'état des lieux des relations du Maroc avec les pays d'Amérique du Nord dans leur dimension géoéconomique et géopolitique, tout en analysant les facteurs qui limitent la concrétisation du potentiel de coopération avec les pays de cette région.
- cerner les principales tendances qui se profilent à moyen et long terme et en apprécier les incidences sur les relations entre le Maroc et les pays d'Amérique du Nord.
- faire des propositions stratégiques, à même de permettre au Maroc de mobiliser son potentiel de coopération avec les pays d'Amérique du Nord.

Conclusions préliminaires de l'étude

Le diagnostic des relations de coopération du Maroc avec les pays de cette région a permis de faire ressortir les conclusions ci-après :

- Sur le plan sécuritaire et stratégique, les relations entre le Maroc et les pays d'Amérique du Nord sont particulièrement centrées sur les Etats-Unis. Elles comptent à leur actif plusieurs actions structurantes de soutien mutuel, en particulier pour ce qui est de la lutte contre le terrorisme et le crime organisé ainsi qu'en matière d'opérations de maintien de la paix, sous l'égide de l'ONU ou de l'OTAN.
- En ce qui concerne les relations économiques avec les pays d'Amérique du Nord, elles sont, dans l'ensemble, prometteuses, mais demeurent, encore, en deçà de leur potentiel. Les échanges commerciaux du Maroc avec les Etats-Unis d'Amérique et le Canada, quoiqu'en progression, se caractérisent par un déficit chronique, à la défaveur du Maroc.
- En matière de coopération culturelle, les relations avec les pays d'Amérique du Nord pâtissent d'un manque de visibilité du Maroc, notamment aux Etats-Unis et de l'ignorance quasi-totale par les ressortissants de ce pays de la culture et de l'histoire marocaine. Cette situation se trouve exacerbée par le manque d'initiatives du Maroc dans la champ culturel nord-américain et par la rareté des actions entreprises par la société civile marocaine pour promouvoir une image réelle du Royaume qui reflète les efforts qu'il ne cesse de déployer sur la voie du progrès économique et de la gouvernance démocratique.

Sur la base de ce diagnostic, l'étude a fait ressortir quelques propositions préliminaires, articulées autour des axes suivants :

- Réhabiliter la dimension atlantique de la politique étrangère marocaine, à travers une nouvelle vision du partenariat, permettant d'atténuer l'asymétrie des relations de coopération avec les pays d'Amérique du Nord et de mobiliser avec plus d'efficacité le potentiel économique qu'elles recèlent. Cette vision serait, également, opportune pour rentabiliser le leadership marocain, au niveau de la rive atlantique de l'Afrique et accroître les attributs de la puissance attractive du Royaume.
- Concrétiser les ambitions de la déclaration commune avec les Etats-Unis, convenue à l'issue de la Visite Royale à Washington en novembre 2013, à travers le renforcement de la position du Maroc dans le cadre du dialogue stratégique avec ce pays. En matière de libre-échange, il serait nécessaire de déployer un effort important de vulgarisation auprès des opérateurs marocains pour les inciter à tirer un meilleur profit des mécanismes d'appui, prévus dans le cadre de cet accord.

- Inscrire l'accord de libre-échange avec le Canada dans le cadre d'une approche de coopération "gagnant-gagnant", en envisageant une approche progressive en ce qui concerne le rythme de démantèlement tarifaire et en accordant une importance au moins égale aux obstacles non tarifaires. De plus, la communauté marocaine au Canada devrait être mise à contribution, en tant que relais durable de la coopération, dans les chantiers de développement à l'œuvre au Maroc, dans le cadre d'une politique de mobilité circulaire, concertée avec le Canada.
- Développer la coopération économique avec le Mexique et en exploiter les dividendes pour ce qui est de la question du Sahara marocain. Cette coopération mériterait d'être élargie à d'autres domaines structurants où l'expertise du Mexique est avérée, notamment les secteurs de l'eau, de l'énergie et de l'industrie. Elle devrait, également, s'appuyer sur les acteurs non gouvernementaux pour communiquer activement sur la question nationale du Sahara auprès des leaders d'opinion au Mexique.

Examen des questions globales

La sécurité économique face au changement climatique : état des lieux

19 février 2014

L'intérêt porté par l'IRES à la question de la sécurité économique face au changement climatique se justifie par le caractère stratégique que revêtent les secteurs touchés directement par les impacts du changement climatique. Ce phénomène, qui agit comme facteur aggravant de situations déjà précaires, affecte la vulnérabilité de plusieurs secteurs importants de l'économie nationale, ce qui risque de porter préjudice à la trajectoire de développement du pays.

Lors de cette rencontre, la problématique de la sécurité économique nationale a été abordée en vue de mettre en exergue les activités économiques, dites stratégiques, qui sont les plus exposées au changement climatique.

Les enjeux de la sécurité économique nationale

Le concept de sécurité économique, tel que retenu par l'IRES, consiste à protéger les activités économiques ainsi que les actifs physiques qui sont à même de servir les choix stratégiques du pays et ce, à travers la mise en place de politiques publiques appropriées.

Pour qualifier de stratégique une activité économique, le recours se fait généralement à deux catégories de critères : des critères de niveau et des critères de structure. Les premiers traduisent la part de l'activité dans l'économie nationale alors que les seconds reflètent le degré de son intégration dans l'économie et sa capacité à impulser la croissance des autres activités.

Sur cette base, les activités économiques dites stratégiques concernent, particulièrement, l'agriculture vivrière et semi-vivrière, la pêche, la production des phosphates et dérivés, l'industrie automobile, les infrastructures portuaires, notamment, les ports de Tanger Med, de Jorf Lasfar, de Mohammedia et de Laâyoune, le tourisme et le secteur de l'énergie.

Les activités économiques stratégiques les plus exposées au changement climatique

En adoptant une approche sectorielle, comme celle préconisée par le Groupe Intergouvernemental d'experts du Climat (GIEC), les secteurs économiques stratégiques qui semblent être les plus exposés au changement climatique sont ceux relatifs aux ressources en eau douce, aux écosystèmes, aux produits alimentaires, fibreux et forestiers, aux systèmes côtiers et zones de basses-terres, aux industries et à la santé humaine.

Pour ces activités économiques stratégiques, il est procédé normalement à l'identification des menaces du changement climatique qui pèsent sur elles afin d'en évaluer l'impact ainsi que le coût économique.

La variable-clé pour mesurer l'impact du changement climatique est la variation de la production, en termes physique et monétaire, ce qui revient à sécuriser la capacité de production dans les activités stratégiques. Ainsi, l'impact du changement climatique sur l'activité économique stratégique peut être :

- direct quand le changement climatique touche l'actif physique d'une activité économique stratégique, localisée dans une région et qui subit les effets du changement climatique.
- indirect quand l'impact est subi par les activités économiques qui sont en relation avec l'activité économique stratégique.

Il est à noter que cette approche ne prend pas en considération ni l'effet des changements socioéconomiques et technologiques sur la vulnérabilité de l'économie globale qui pourraient se manifester dans le futur, ni l'évolution dans le temps des principales variables macro-économiques, ni l'impact sur la distribution des revenus entre les ménages. Pour pallier cette situation, le recours est nécessaire à un modèle macro-économique de type "modèle d'équilibre général calculable" qui demande, toutefois, beaucoup de temps et des quantités importantes d'informations.

Parmi les activités économiques stratégiques définies, précédemment, les participants à cette rencontre ont proposé à l'IRES l'étude approfondie de trois domaines fortement exposés au changement climatique, à savoir : l'agriculture vivrière et semi vivrière, le port de Mohammedia et l'activité touristique, ainsi que l'analyse de leur vulnérabilité au changement climatique selon deux scénarii climatiques, un pessimiste et un optimiste.

La situation sécuritaire en Afrique, ses enjeux et ses défis pour la coopération régionale et internationale : quel rôle du Maroc ?

28 mars 2014

Cette rencontre, organisée en collaboration avec la Fondation Konrad Adenauer-bureau de Rabat, a été consacrée à l'examen des développements récents au Sahel après l'intervention militaire au Mali et à l'appréciation de l'efficacité des mécanismes de coopération, mis en place, à l'échelle régionale et internationale pour endiguer la menace terroriste.

L'intérêt porté par l'IRES à cette thématique n'est pas récent. L'IRES avait organisé deux rencontres, en septembre 2012 et février 2013, traitant respectivement de la situation sécuritaire au Sahel et des scénarios de l'intervention militaire au Mali. A titre de rappel, les principales conclusions issues de ces rencontres peuvent être résumées comme suit :

- Les défis sécuritaires dans l'espace sahélo-saharien sont nombreux et multiformes. Ils vont du banditisme au salafisme jihadiste, en passant par le séparatisme et les conflits de pouvoir. A côté de ces défis, reflétés par la crise malienne, il existe d'autres défis liés à la sécheresse, à la désertification et à la crise alimentaire.
- L'insécurité pose de véritables problèmes pour la stabilité, la démocratie et l'unité des Etats de l'espace sahélo-saharien. En l'absence d'une action régionale coordonnée et d'une approche globale en matière de lutte contre les multiples formes de terrorisme, aucun pays ne serait à l'abri des dangers à l'œuvre dans la zone du Sahel.
- Si l'intervention militaire se justifie à l'aune de l'acuité de la menace terroriste dans la zone sahélo-saharienne, celle-ci constitue une réponse nécessaire mais non suffisante à la crise sécuritaire dans cette zone. Le risque d'un conflit long persiste, ce qui pourrait entraîner la région dans une période d'instabilité aux conséquences fortement préjudiciables.

- En ce qui concerne le Maroc, la situation actuelle, en dépit des menaces qu'elle soulève, constitue une opportunité stratégique pour renforcer son importance en tant qu'Etat apte à contribuer, de manière tangible à la sécurisation, à la stabilisation et au développement de la région sahélo-saharienne.

En marge de cette rencontre, une session spéciale a été tenue pour approfondir la réflexion sur les clés de compréhension de la crise en République Centrafricaine et les risques qui en découlent, en termes de propagation de l'instabilité vers d'autres pays limitrophes.

D'autres aspects ont été évoqués, dont en particulier, l'importance de recourir à une approche globale et multidimensionnelle en matière de prévention et de résolution des conflits qui touchent les régions sensibles de l'Afrique et ce, dans le but de lutter efficacement contre les racines profondes de l'insécurité et de libérer, par ricochet, le potentiel de développement d'ensemble de ce continent.

Les développements de la situation sécuritaire au Sahel, après l'intervention militaire au Mali

Les fragilités institutionnelles et la défaillance du pouvoir central dans les pays vulnérables du continent africain ont contribué à créer un vide sécuritaire, propice à la prolifération d'espaces de non droit, au développement de filières criminelles transnationales et à l'implantation de groupes extrémistes armés, notamment dans la région du Sahel.

A l'heure actuelle, un déplacement est en train de s'opérer du centre de gravité des conflits en Afrique vers la bande sahélo-saharienne, marquée par l'expansion de l'AQMI et par le risque de développement d'un arc d'instabilité, mettant en relation plusieurs fractions terroristes dont le mouvement "Boko Haram" au Nigéria et le mouvement "Shabab" en Somalie. Les prises d'otages fréquentes, le développement de la piraterie, les attaques contre des sites névralgiques et les attentats terroristes attestent de l'acuité du phénomène terroriste dans certains pays d'Afrique, au point de devenir une menace sérieuse à la stabilité et au développement de l'ensemble du continent.

Les actions menées par la communauté internationale pour endiguer la menace terroriste et lutter contre toutes les formes de criminalité au niveau de la région du Sahel sont, certes, nécessaires, mais s'avèrent insuffisantes, compte tenu de l'importance des menaces.

En effet, la situation après l'intervention militaire demeure précaire au Nord-Mali, avec des tensions communautaires persistantes et des groupes terroristes qui poursuivent leurs actions avec le soutien d'une population locale pauvre, ce qui entrave les opérations de renseignement et affecte l'efficacité des services de sécurité.

Les groupes terroristes qui se sont repliés pendant l'intervention militaire, en majorité dans le sud-libyen ont une stratégie d'attente et savent que le maintien de l'ordre dans la région ne peut se faire sans l'aide des forces occidentales qui ne peuvent rester indéfiniment, en raison du coût financier et humain, difficilement tolérable pour leurs opinions publiques.

Ainsi, le défi majeur consiste à soutenir les pays fragiles à reconquérir leur pouvoir, à travers une aide militaire et financière, à même de renforcer leurs capacités, en termes de résolution durable des conflits. Ce soutien devrait aussi comporter une dimension socioéconomique conséquente, par le biais du développement des activités génératrices de revenus, du rétablissement des services sociaux de base et du soutien aux populations traumatisées par les conflits.

La contribution du Maroc à la coopération internationale sécuritaire en Afrique

Le Maroc contribue à la consolidation de la paix et de la sécurité en Afrique depuis les années 1960. Il a toujours prôné une approche globale, en matière de résolution des conflits qui touchent l'Afrique dont notamment le Sahel et ce, dans le but de lutter efficacement contre les racines profondes de l'insécurité et de l'instabilité. Les multiples visites, effectuées par Sa Majesté Le Roi Mohammed VI en Afrique et les actions concrètes de coopération multiformes auxquelles ces visites ont donné lieu témoignent de cette réalité.

Le statut du Maroc en tant que pays œuvrant pour la paix et la sécurité mondiale, son expertise en matière de mise en œuvre de projets de développement humain au profit des pays d'Afrique subsaharienne, dans le cadre de la coopération bilatérale et triangulaire ainsi que son engagement au sein des organisations internationales en faveur des causes africaines constituent autant d'atouts, de nature à permettre au pays de jouer un rôle actif dans les équilibres géostratégiques, au niveau de l'Afrique subsaharienne, en général et de la région du Sahel, en particulier.

Le Maroc, par l'intermédiaire de l'Agence Marocaine de Coopération Internationale, œuvre également pour le développement solidaire dans la continuité des objectifs du millénaire pour le développement, à travers notamment son engagement dans la coopération technique et le développement des compétences. En témoigne le nombre important d'étudiants africains au Maroc et l'effectif croissant de cadres et professionnels bénéficiant de stages de formation dans plusieurs domaines structurants.

Le Royaume a également procédé à l'adoption d'une politique migratoire audacieuse au profit des ressortissants subsahariens, basée sur une approche humaine.

Le Maroc, qui entretient des liens religieux séculaires avec les pays du Sahel et de l'Afrique de l'Ouest, a condamné la tentative des groupes terroristes d'imposer leur vision extrémiste de l'Islam au Mali et la destruction de son patrimoine historique. Il a procédé à la signature de protocoles d'accords, visant la formation d'imams venus d'Afrique subsaharienne, notamment du Mali et de Guinée pour la promotion d'un Islam modéré. A ce titre, la coopération religieuse du Maroc avec le Mali devrait servir de modèle pour son élargissement à d'autres pays africains, en particulier, le Niger et la Guinée.

Un rapprochement a, par ailleurs, été entamé entre le Maroc et des organisations sous régionales africaines, notamment la CEN-SAD et la CEDEAO qui disposent, chacune, d'une stratégie pour la stabilisation et la sécurité de leurs espaces respectifs.

La crise en République Centrafricaine

La session spéciale, programmée en marge de cette rencontre, traitant de la crise en République Centrafricaine, a permis de mettre en relief les éléments suivants :

- L'action des Nations-Unies en Centrafrique devrait s'inscrire dans le cadre d'un engagement large et de long terme, accompagné d'une forte volonté des acteurs nationaux pour la mise en place d'un processus politique inclusif qui créerait un contexte favorable à la mise en place d'une armée républicaine, à la reconstitution de la police et de la gendarmerie, au désarmement, à la réconciliation des acteurs et à la conduite d'élections équitables et transparentes.
- Le Maroc est consulté sur la crise en République Centrafricaine, en raison de son engagement en faveur de la résolution des conflits en Afrique, particulièrement, sa contribution à l'adoption de la résolution du Conseil de Sécurité des Nations-Unies sur le Mali et à la mise en place de la stratégie intégrée onusienne pour le Sahel.
- Le Maroc a détaché un contingent afin de soutenir le personnel des Nations Unies, déployé en République Centrafricaine et de veiller sur leurs équipements et infrastructures. Il s'est vu confier, également, la présidence de la Configuration centrafricaine, relevant de la Commission des Nations-Unies de Consolidation de la Paix en vue de contribuer à la coordination de l'action internationale en faveur du rétablissement de la sécurité et du retour à la paix et à la stabilité dans ce pays.

- La question des ressources naturelles et des richesses minières de la République centrafricaine est un élément important à prendre en compte dans la grille d'analyse de ce conflit. Les interventions étrangères dans la région se sont focalisées, jusqu'à présent, sur les régions Nord et Sud-Ouest qui concentrent les richesses naturelles du pays. Les récentes découvertes de pétrole au Nord de la République centrafricaine pourraient expliquer l'engagement du Tchad dans ce conflit. Le positionnement des forces françaises, autour de la capitale Bangui, pourrait être motivé, également, par la concentration dans cette zone de la production minière, notamment le diamant.

Analyse de la gestion des risques de catastrophes et de phénomènes extrêmes au Maroc

18 mars 2014

Cette rencontre a été consacrée à la présentation des conclusions préliminaires de l'étude relative à la gestion et à l'anticipation des risques de catastrophes et de phénomènes extrêmes au Maroc. Cette étude a porté sur l'examen de l'état des connaissances scientifiques dans le domaine de la gestion des risques climatiques, sur les forces et les insuffisances des systèmes d'alerte précoce ainsi que sur les implications actuelles et potentielles des risques climatiques sur le plan économique et social.

Rappel des risques naturels auxquels se trouve exposé le Maroc

Les événements extrêmes se sont intensifiés au cours des dernières décennies. Cette tendance devrait s'accélérer à l'avenir en raison du changement climatique, avec des impacts qui pourraient s'alourdir en raison, notamment, des changements dans l'affectation des terres et de l'augmentation de l'exposition aux catastrophes.

Le Maroc devrait faire face à plusieurs risques naturels, liés directement ou indirectement à des conditions d'hydrologie, de météorologie et du climat. Il a connu, durant la période 1995-2014, des inondations très importantes tant au niveau de leur intensité qu'au niveau de leur fréquence et ce, dans différentes régions du pays avec des pertes humaines et des dégâts économiques élevés. Les sécheresses ont été plus nombreuses, plus répandues et plus longues. Plusieurs mouvements de masse ont été enregistrés. Les feux de forêt ont augmenté en nombre mais moins en surfaces affectées. Les extrêmes de température, associés à des vagues de chaleur l'été et à des vagues de froid l'hiver, ont eu également des impacts sur les secteurs agricole et énergétique.

Selon l'étude du Ministère des Affaires Générales et de la Gouvernance de 2012 et plus précisément l'analyse probabiliste des risques de catastrophes naturelles, le coût moyen annuel des catastrophes naturelles est de 5,6 milliards de dirhams, tous secteurs confondus. Selon la même étude, au cours des 30 prochaines années, il y aurait 95 % de probabilité d'avoir une inondation entraînant des pertes d'environ 5 milliards de dirhams, 90% d'avoir un événement causant des pertes de 10 milliards de dirhams et 65% d'avoir un événement occasionnant des dégâts d'environ 25 milliards de dirhams.

L'impératif pour le Maroc de mettre en place une véritable stratégie nationale de gestion des risques

La prévention des catastrophes est du ressort de plusieurs départements ministériels, notamment le Ministère de l'Intérieur qui abrite la cellule de veille et de coordination et la Direction Générale de la Protection Civile, les Ministères chargés de l'Environnement, de l'Eau, de l'Energie, des Mines et de l'Equipement ainsi que le Ministère des Affaires Générales et de la Gouvernance.

Le recensement des textes régissant le domaine des risques naturels révèle le nombre important de dahirs, de décrets et d'arrêtés. En matière de gestion des risques naturels, plusieurs actions ont été entreprises, dont notamment :

- le lancement d'un dialogue national sur l'amélioration du cadre lié à la prévention des catastrophes naturelles ;
- la mise à niveau des cadres législatif et institutionnel et l'amélioration, quoiqu'encore limitée, des capacités d'anticipation et de gestion des catastrophes naturelles ;
- la mise en place d'un centre de veille et de coordination au niveau central et de commissions provinciales et préfectorales, chargées de l'élaboration de plans de prévention et de gestion des risques au niveau local ;
- l'élaboration d'un plan national de lutte contre les inondations, qui concerne 390 sites menacés.

Toutefois, des insuffisances persistent ayant trait, notamment, à l'absence d'une plateforme nationale de prévention des risques et de gestion des catastrophes naturelles ainsi que d'une loi-cadre portant sur la prévention des risques. Des progrès limités ont été enregistrés au niveau de l'utilisation des connaissances, de l'innovation et de l'éducation, ce qui n'a pas permis pour l'instant de fonder les bases d'une culture de résilience et de prévention des risques d'évènements extrêmes. De plus, les politiques sectorielles n'ont pas encore pris en considération, d'une manière explicite, la réduction des risques.

Pour faciliter l'intégration de la gestion des risques de catastrophes dans la planification du développement et dans les programmes d'investissements publics, il serait opportun d'entreprendre une mise à jour des textes juridiques pour répondre aux nouveaux besoins du Maroc dans ce domaine. Il convient également de préciser clairement les responsabilités des différents intervenants et de mettre en place un Comité interministériel afin d'élaborer une stratégie appropriée de gestion des risques de catastrophes.

Une anticipation des risques qui fait pour l'instant défaut

En dépit de la mobilisation importante qui suit généralement la survenue de catastrophes naturelles ou celles en rapport avec des phénomènes climatiques, il est souvent constaté que les conséquences ont été généralement aggravées par une série d'insuffisances telles que l'occupation inappropriée des sols qui accentue l'exposition aux risques climatiques ou l'entretien très inégal des infrastructures. Les répercussions des phénomènes naturels ou climatiques se trouvent alourdies davantage par une anticipation des risques qui fait aujourd'hui défaut à l'échelle du pays.

Sur un plan institutionnel et outre la difficulté d'assurer une coordination au niveau de l'action d'une multitude d'acteurs, il y'a lieu d'évoquer le manque de ressources humaines qualifiées et de moyens matériels nécessaires pour la prévention et la gestion des risques naturels.

Enfin, l'évaluation des systèmes d'alerte précoce met en évidence le fait qu'ils concernent particulièrement les risques de crues et d'inondations et ne sont, par conséquent, pas généralisés à tous les aléas naturels.

Des pistes de réflexion pour une meilleure gestion des risques au Maroc

La prise en compte des risques dans le processus de planification requière l'élaboration d'une stratégie nationale qui fait le point des risques naturels ou climatiques extrêmes qui pèsent sur le Maroc, en identifiant leur nature, leur localisation, leur intensité et leur probabilité d'apparition et en mettant en exergue les secteurs économiques, les biens et les populations exposés.

Cette stratégie devrait fixer les priorités et définir les critères d'allocation des ressources humaines et financières. Elle devrait couvrir l'ensemble des risques naturels ou climatiques, en accordant une attention particulière aux actions de réduction des risques visant des populations vulnérables sur le plan socio-économique et/ou présentant un bon rapport coût/efficacité. La stratégie devrait être déclinée sur un plan sectoriel après avoir analysé les impacts directs et indirects des risques sur la société et l'économie marocaine afin d'estimer les pertes potentielles.

Pour lui assurer le maximum de chances de réussite, une telle stratégie devrait tout en tirant les enseignements du passé, s'appuyer sur une bonne gouvernance et sur une démarche participative, impliquant les secteurs public et privé, la société civile et la communauté scientifique. Une assise adéquate devrait être conférée à cette stratégie à travers des textes juridiques d'avant-garde sur la gestion et l'anticipation des risques, avec un niveau de normalisation élevé.

Etude des questions nationales de dimension structurelle

Promouvoir le label Maroc : quels enseignements déduire des expériences internationales réussies ?

15 mars 2014

Lors de cette rencontre, une attention particulière a été réservée aux aspects conceptuels et pratiques du "label pays", en examinant des expériences étrangères pertinentes et en focalisant, plus particulièrement, sur celles de l'Espagne et de la Turquie.

D'autres sujets importants ont été débattus dont, notamment, la nécessité pour le Maroc d'asseoir sa stratégie de positionnement sur la base d'une vision globale et intégrée de moyen et long terme, l'impératif de renforcer la coordination entre les acteurs impliqués dans la communication sur l'image du Royaume à l'international, selon une approche de partenariat public-privé ainsi que le recours à des mécanismes de suivi et d'évaluation pour promouvoir avec efficacité le label Maroc dans ses dimensions politique, économique, sociale, culturelle et environnementale.

Les contours conceptuels de la marque-pays ou "Nation Branding"

Le contexte actuel est caractérisé par une forte concurrence entre les nations pour tirer meilleur profit de leur insertion dans la mondialisation. La crise économique mondiale a porté cette concurrence à des niveaux encore plus élevés.

Dans ce contexte, la plupart des pays ont déployé des stratégies de positionnement international, axées sur le développement de label ou marque-pays. Le recours à cet outil est motivé par le besoin permanent de ces pays de préserver et d'élargir leurs débouchés extérieurs, de renforcer leur attractivité économique et financière et d'acquérir une plus grande influence politique et culturelle, à travers un travail de fond sur leur image et leur réputation.

La mise en place d'une marque-pays n'est pas un confort de politique extérieure ou de relations publiques. C'est plutôt une nécessité incontournable pour permettre au pays en question de disposer d'une certaine maîtrise de son image et de sa réputation et un moyen efficace pour lutter contre les stéréotypes et les appréhensions erronées qui pourraient entacher cette image.

Au même titre que la construction d'une marque commerciale, la marque-pays doit être fondée sur un contenu clair, simple et différencié, souvent construit autour de qualités émotionnelles.

Toutefois, à la différence de la marque commerciale, la marque-pays est une construction complexe. Les pays ne sont pas des « produits » à labéliser, puisque c'est l'image de marque du pays qui confère aux biens et services nationaux leur qualité et non pas l'inverse. En outre, il est difficile de changer à court terme l'image d'un pays à l'international.

L'intérêt de la marque-pays

Globalement, la marque-pays permet de conférer au moins trois grands avantages, en l'occurrence :

- accroître la visibilité internationale du pays pour faciliter l'écoulement de ses produits à l'export et pour drainer les investissements étrangers et les flux touristiques.
- contribuer au renforcement de la position du pays dans les forums internationaux et défendre ses intérêts de manière proactive.
- renforcer la résilience du pays en temps difficiles, notamment en période de crise économique.
- forger les attributs de la puissance attractive dans le cas des pays en développement qui ne disposent pas des capacités économiques et politiques suffisantes pour s'imposer sur la scène internationale.

Les considérations clés à prendre en compte dans le processus d'élaboration d'une marque pays

La marque-pays permet d'avoir une idée précise sur le positionnement international du pays concerné. Elle a l'avantage de permettre l'édification d'une nouvelle vision du futur, axée sur des objectifs communs et partagés par l'ensemble des acteurs.

Loin d'être réduite à de simples actions de communication, la marque-pays nécessite pour son élaboration une approche globale et intégrée qui s'inscrit dans la durée. Elle suppose d'abord, un travail préalable de diagnostic des atouts et des faiblesses du pays dans les différents secteurs, en termes de positionnement actuel et futur dans le monde. Cette démarche doit être menée de façon scientifique pour identifier exactement les éléments identitaires distinctifs sur lesquels le pays serait en mesure de construire sa marque.

De plus, le recours à une approche inclusive est indiqué pour ce qui est de la conception de la marque-pays. L'implication des grandes entreprises, des acteurs influents de la société civile et des centres de recherche est nécessaire pour accompagner l'action des pouvoirs publics en la matière.

La stratégie de marque-pays doit être fortement corrélée à la stratégie de compétitivité du système productif pour s'assurer que l'offre de biens et services est suffisamment attrayante tant au niveau national qu'au niveau international.

Le recours à une communication stratégique ciblée et cohérente est une condition nécessaire pour promouvoir la marque-pays, compte tenu surtout de la multiplicité des intervenants et de la diversité des audiences ciblées. Aussi, le récit sur la marque-pays doit-il se démarquer du simple descriptif du pays et être basé sur des éléments tangibles pour avoir plus d'impact sur l'audience cible.

Aperçu sur les expériences internationales de l'Espagne et de la Turquie

L'expérience de l'Espagne "Marca España"

L'Espagne figure parmi les pays qui accordent un intérêt particulier à la question du "Nation branding". La crise économique, qui a frappé l'Espagne, a accéléré la mise en place d'une structure exclusivement dédiée, en l'occurrence le Haut-Commissariat du Gouvernement pour la "Marca España", créé en 2012.

Celui-ci a pour mission de planifier et de coordonner les actions menées par les administrations publiques, les organismes publics sous tutelle ainsi que les entités privées, impliquées dans la promotion de l'image de l'Espagne à l'étranger dans les domaines de l'économie, de la culture, de la société, de la science et de la technologie.

Pour l'exercice de ses missions, le Haut-Commissariat du Gouvernement pour la "Marca España" s'appuie sur plusieurs entités dont notamment :

- Les observatoires qui analysent les caractéristiques et l'évolution de l'image de l'Espagne à l'international dont, notamment, l'Institut Royal Elcano.
- Le Forum des grandes marques qui constitue une forme d'alliance stratégique entre, d'une part, les entreprises espagnoles, fortement présentées à l'international et celles connues pour leur capacité d'innovation et, d'autre part, les administrations et organismes publics, en charge de la promotion économique, scientifique et culturelle.
- Les ambassadeurs et les amis de "Marca España", choisis parmi des personnalités d'influence, relevant du milieu politique, académique, artistique et sportif.

Parallèlement à ces structures, un travail de fond est mené au sein de chaque département ministériel pour suivre le positionnement de l'Espagne dans les classements internationaux, avec la désignation d'un point focal, en charge de l'information utilisée pour ces classements.

Dans la même perspective, le Haut-Commissariat du Gouvernement a conclu des accords de partenariat avec la société de Radio et de Télévision espagnole, visant à définir une ligne éditoriale et un contenu audiovisuel, à même de véhiculer une image positive auprès de l'opinion publique dans les pays ciblés par le projet "Marca España".

Rôle de l'Institut Elcano dans le suivi et l'analyse de l'image de l'Espagne à l'international

Les sondages concernant l'image de l'Espagne ont débuté en 2012. Ils sont effectués auprès de 19 pays, comprenant les principales économies mondiales et plusieurs pays d'Amérique latine. Ils s'appuient sur une vingtaine de critères, parmi lesquels, figurent la qualité de la vie, la qualité des institutions, le développement économique et technologique, la richesse culturelle, l'efficacité du système de l'éducation...Ainsi, l'image de l'Espagne qui ressort des sondages est la suivante :

- L'Espagne est perçue comme un pays agréable à vivre et à visiter, fort de la qualité de vie qu'il offre et de sa population accueillante.
- Le gouvernement est perçu comme étant efficace et ayant adopté des politiques économiques et sociales appropriées. Il offre un environnement favorable aux entreprises. L'Espagne est considérée comme un pays sûr, avec un faible niveau de corruption.
- L'Espagne est connue pour ses grandes marques et pour la production de biens et services de qualité.
- Le pays dispose d'une richesse culturelle, à travers ses artistes, ses écrivains, ses cinéastes...
- Le rendement du système d'éducation est bon, depuis l'école primaire jusqu'à l'université.

L'expérience turque dans le domaine de la marque-pays

La Turquie n'a commencé à accorder une grande importance à la promotion de son image internationale que récemment, avec la mise en place d'une structure chargée de la diplomatie publique, au sein du Ministère des affaires étrangères.

Cet intérêt s'inscrit en ligne avec la révision des priorités de la politique étrangère turque, entamée au début des années 2000, visant entre autres plus de rapprochement de la communauté internationale et plus d'influence au sein des organisations internationales. Récemment, la Turquie a déposé sa candidature pour le statut de membre non-permanent du Conseil de Sécurité de l'ONU pour la période 2015-2016.

L'action de la diplomatie turque, en ce qui concerne la promotion de l'image internationale du pays, a porté sur les éléments suivants :

- Etablissement d'un site web officiel multilingue, avec des liens sur Facebook et Twitter, mettant l'accent sur la richesse de l'histoire et de la culture turque et permettant de communiquer sur les progrès récents, réalisés par la Turquie sur le plan politique, économique, social et culturel.
- Communication active sur les atouts de la Turquie pour attirer les investisseurs étrangers et les flux touristiques.
- Renforcement du soft power de la Turquie, en développant notamment ses relations avec les pays voisins et en jouant le rôle de pays stabilisateur dans la région.
- Mise à contribution des médias pour renforcer l'image de la Turquie à l'international : la Radio et Télévision turque a vu son influence s'accroître grâce à la diffusion de ses émissions en plusieurs langues (le turc, l'anglais, l'arabe et les langues des Balkans). De même, les feuilletons turcs sont de plus en plus regardés à travers le monde, notamment dans la région MENA.
- Organisation de conférences auxquelles prennent régulièrement part des personnalités de renommée internationale pour mettre en valeur l'expérience turque en matière de transition démocratique.
- Mise en place de programmes d'échange d'étudiants et de travailleurs internationaux.

Le label Maroc ou marque-Maroc

Dans les Discours Royaux et notamment celui du 30 août 2013, adressé aux participants à la première conférence des ambassadeurs, Sa Majesté Le Roi Mohammed VI a invité la diplomatie marocaine "... à renforcer l'action visant à assurer la promotion du label Maroc...", par "... la mise en relief des atouts fondamentaux du Royaume...) et "... des chantiers de développement du pays dans tous les domaines... ".

Les atouts du Maroc à faire valoir dans sa stratégie de marque-pays

Le Maroc dispose de plusieurs atouts qui lui permettent de construire sur une base solide sa marque-pays. Parmi ces atouts, il convient de citer :

- une position géographique de choix, au carrefour des continents européen et africain, avec une projection sur le monde arabe, plaçant le Maroc au centre des stratégies des grandes puissances.
- une dynamique des réformes qui a permis au Maroc d'avancer en matière de transition démocratique et de se prémunir contre les chocs, induits par le "*printemps arabe*".
- un comportement international, fondé sur la modération politique et religieuse qui a donné au pays l'opportunité de jouer le rôle de médiateur privilégié et de pont entre le monde musulman et l'Occident.
- des choix de développement, prônant l'ouverture et la modernité et privilégiant les valeurs de progrès ainsi qu'une politique migratoire concertée avec les pays partenaires.
- un réseau d'accords de libre-échange, donnant l'accès à un marché de 2 milliards de consommateurs en Europe et en Afrique ainsi que la promotion d'une coopération Sud-Sud, notamment avec les pays d'Afrique, fondée sur des projets "gagnant-gagnant".

Ces nombreux atouts requièrent un effort conséquent en termes de communication auprès des leaders d'opinion, dans les pays où la perception de l'image du Maroc est influencée par l'action des adversaires de l'intégrité territoriale.

Pour ce faire, le Maroc devrait se doter, d'abord, d'une stratégie de marque qui pourrait non seulement renforcer sa compétitivité globale et son attractivité d'ensemble, mais aussi constituer un outil permettant de promouvoir l'image internationale du pays et de développer son statut de soft-power.

Comment élaborer une stratégie de marque-Maroc ?

L'étape préalable à la construction de la marque-Maroc serait de définir les composantes de cette marque et les éléments distinctifs sur lesquels elle devrait reposer. Pour cela, il est nécessaire de mener un diagnostic stratégique des potentialités et des ambitions du pays qui tienne compte des évolutions, de moyen et de long terme, du contexte international, régional et national.

La promotion de la marque-Maroc devrait impliquer toutes les institutions gouvernementales, les think tanks, les Marocains du Monde, les étudiants étrangers ayant fait leurs études au Maroc, les personnalités amies du Maroc...

La communication stratégique à mettre en œuvre servirait de levier d'influence pour véhiculer l'image d'un Maroc stable et ouvert. Elle devrait être fondée sur une articulation judicieuse entre l'image interne et externe du pays. Des mécanismes de suivi et d'évaluation de la perception de l'image du pays, au niveau national et international devraient être mis en place afin de disposer d'une remontée régulière de l'information pour réajuster, en conséquence, les actions internationales du pays et corriger les perceptions qui lui sont défavorables.

Synthèse des débats

Dans l'objectif de développer la marque-Maroc, il serait judicieux de concentrer l'effort sur cinq éléments importants : la stabilité, la performance économique, l'innovation, la créativité culturelle et artistique, l'environnement et la qualité de vie.

Compte tenu des contraintes dictées par les mutations structurelles du contexte international, le Maroc gagnerait à mener une stratégie de marque, inscrite dans la durée. Il est opportun, également, de renforcer la capacité d'anticipation et de réactivité du pays afin de prendre en considération les contraintes de court terme, induites par les transformations rapides du contexte international.

Le déploiement de cette stratégie est tributaire d'une gouvernance inclusive, favorisant une coordination étroite entre les acteurs, de la mise en place de structures opérationnelles adéquates et de la mobilisation des moyens humains et matériels nécessaires.

La marque-Maroc devrait, au niveau de sa conception, tenir compte de la dimension sécuritaire, en poursuivant la lutte contre les sources de vulnérabilité et en continuant à faire preuve de vigilance accrue pour contrer, le cas échéant, l'action des pays qui veulent porter préjudice à l'image du Maroc.

Tout en favorisant un discours commun, partagé par l'ensemble des acteurs, la politique de communication devrait être en cohérence avec les priorités stratégiques du Maroc dont, notamment, la défense de l'intégrité territoriale, la consolidation des liens avec les partenaires stratégiques du pays, la promotion du Maroc en tant que terre d'investissement...

Comment faire du Maroc un hub régional dans le domaine de la recherche et de l'innovation ?

24 avril 2014

Cette rencontre s'est intéressée à l'identification des forces et des insuffisances du système d'innovation au Maroc et à l'examen du potentiel dont dispose le pays pour se positionner en tant que hub régional en la matière, en se référant à quelques expériences internationales réussies.

Les discussions ont mis en relief l'importance de renforcer la coordination entre les acteurs impliqués dans le domaine de la recherche et de l'innovation et de mettre en place un système incitatif approprié favorisant le développement accéléré d'un vivier de compétences au sein des centres universitaires et l'éclosion d'entreprises innovantes à fort potentiel. L'importance a été soulignée de la mobilisation efficace du réseau de partenariat du Maroc pour en faire un levier de renforcement de l'attractivité du pays aux investissements novateurs.

L'importance de faire du Maroc un hub régional en matière de recherche scientifique et d'innovation

L'innovation et le développement technologique sont des enjeux clés pour la compétitivité des nations. Le développement économique rapide des pays émergents, grâce au recours à l'innovation, confirme cette réalité. Plusieurs pays émergents, à l'instar de la Chine, l'Inde, la Corée ou le Brésil ont pu, ainsi, opérer leur rattrapage économique et améliorer durablement leur compétitivité et, partant, leur positionnement international, en investissant massivement dans la recherche, la formation et la technologie.

Au regard du contexte mondial fortement concurrentiel, le Maroc se doit de développer la recherche scientifique et l'innovation pour améliorer sensiblement son profil de spécialisation et pour réaliser les ambitions légitimes auxquelles il aspire. Pour cela, il est essentiel :

- d'entreprendre la réforme du système d'enseignement en général et de celui de l'enseignement supérieur en vue de développer un vivier de compétences.
- d'accroître la contribution du secteur privé à l'innovation et de trouver de nouvelles formules et sources de financement de la recherche scientifique et des investissements innovants.

- d'intégrer la recherche scientifique nationale dans les réseaux et programmes internationaux.
- d'assurer une véritable coordination entre les acteurs impliqués dans la recherche en vue de la mobilisation des synergies autour de projets communs.
- de rendre plus incitatif le cadre réglementaire régissant le personnel de recherche.
- de rendre plus attractif le dispositif national de recherche et d'innovation pour les 60.000 étudiants marocains qui choisissent l'étranger pour leur études supérieures.

Pour faire contribuer les Marocains résidents à l'étranger à la recherche et à l'innovation, il faudrait construire des ponts entre les laboratoires dans lesquels ils opèrent et les structures nationales de recherche. Celles-ci devraient être inventoriées et rendues accessibles aux chercheurs marocains à l'étranger et aux chercheurs nationaux.

Le Maroc dispose d'une base pour la recherche et l'innovation qui comprend la stratégie nationale de recherche scientifique à l'horizon 2025, l'initiative Maroc-innovation. Il a mis en place des cités d'innovation dans les villes de Marrakech, Fès et Rabat en partenariat avec les universités et intégré l'innovation dans les stratégies sectorielles.

Pour concrétiser l'ambition d'être un hub régional au carrefour de l'Afrique et du monde arabe en matière d'innovation, le Maroc ne devrait ménager aucun effort afin de développer une nouvelle culture scientifique, dès les premiers stades d'apprentissage, permettant de réaliser un saut qualitatif et quantitatif sur le plan de la recherche et de l'innovation.

A cet effet, de nombreuses opportunités se présentent dont, notamment des possibilités offertes dans le cadre du statut avancé, en termes d'insertion du Maroc dans le système communautaire de l'enseignement supérieur et de la recherche scientifique qui seraient de nature à accélérer la convergence du pays vers les standards européens. Le Maroc devrait tirer profit de la coopération internationale et l'orienter vers des thématiques de recherche nouvelles avec l'Union européenne et les autres partenaires stratégiques.

Les actions à mettre en œuvre pour développer la recherche et l'innovation

Outre les propositions précitées, il conviendrait d'entreprendre les actions suivantes :

- Résorber les nœuds gordiens au développement de la recherche dans le domaine financier, foncier et fiscal.

- Veiller à ce que chaque département ministériel réserve une part de son budget à la recherche & développement et assure une répartition judicieuse de l'enveloppe budgétaire concernée entre les intervenants, en donnant la priorité aux acteurs performants.
- Mettre en place des incubateurs régionaux de recherche avec l'implication des universités et des acteurs locaux.
- Capitaliser sur les expériences des clusters pour aller de l'avant dans le projet des cités d'innovation.
- Renforcer les infrastructures de recherche et encourager la coopération entre les laboratoires relevant des universités, notamment à travers la mutualisation des moyens financiers et des équipes de recherche.
- Identifier des créneaux de recherche scientifique porteurs, dans lesquels le Maroc pourrait jouer un rôle important, sans omettre ceux des sciences humaines et sociales où un effort colossal mérite d'être entrepris, conformément aux orientations stratégiques du pays plaçant l'Homme au cœur du développement.

Autres idées émanant des débats

Pour être un hub régional, un travail en profondeur devrait être mené sur l'image du Maroc pour renforcer sa composante scientifique et technologique.

Le Maroc devrait, aussi, accélérer la mise en œuvre des stratégies sectorielles et renforcer la cohérence d'ensemble des initiatives lancées par les pouvoirs publics, en l'occurrence la stratégie 2025 de la recherche scientifique et l'Initiative Maroc Innovation, tout en veillant à ce que celles-ci soient orientées vers les priorités stratégiques du pays. Dans ce cadre, la mise à contribution des compétences des Marocains du Monde aux chantiers de développement à l'œuvre serait fortement utile.

De plus, le pays devrait utiliser judicieusement son réseau dense de partenariat pour tirer profit des possibilités de financement, de transferts technologiques et de renforcement des capacités institutionnelles dans le domaine de la recherche scientifique et de l'innovation.

Difficultés et perspectives de la MINURSO

20 mai 2014

Lors de cette rencontre, l'accent a été mis sur l'analyse juridique du rôle de la MINURSO et de la dernière résolution du Conseil de Sécurité y afférente ainsi que sur les perspectives de cette mission onusienne, à l'aune des nouvelles données du contexte international et régional et de la réalité sur le terrain.

L'importance a été mise en exergue de relayer le processus de recherche d'une solution politique au conflit artificiel autour du Sahara marocain par le renforcement des capacités nationales, en matière d'analyse juridique et le recours à des approches renouvelées de communication sur les progrès accomplis par le Maroc, en termes d'ancrage démocratique et de développement économique et social de ses provinces du Sud.

Un engagement actif du Maroc en faveur d'une solution durable à la question du Sahara marocain

Depuis la mise en place de la MINURSO, en avril 1991, suite à la résolution 690 du Conseil de Sécurité des Nations-Unies, le conflit artificiel au Sahara marocain est demeuré pratiquement à l'état stationnaire. Les adversaires de l'intégrité territoriale du Royaume, appuyés par certaines ONG hostiles au Maroc, se sont fortement activés pour maintenir ce dossier dans l'impasse.

En réponse aux appels du Conseil de Sécurité aux parties pour mettre fin à cette impasse politique, le Maroc a soumis le 11 avril 2007, au Secrétaire Général de l'ONU, "l'Initiative marocaine pour la négociation d'un statut d'autonomie de la région du Sahara". Cette initiative, qui est le fruit d'un processus de consultation nationale et locale, a été jugée par plusieurs acteurs internationaux de poids, comme étant une proposition sérieuse et crédible.

Fort de cette initiative et sous l'impulsion de Sa Majesté Le Roi Mohammed VI, la diplomatie marocaine a réalisé des percées notables pour faire évoluer positivement le dossier du Sahara marocain. C'est ce dont témoignent le retrait de plusieurs pays de leur reconnaissance de la pseudo "rasd" et le désamorçage de quelques tentatives, visant à complexifier ce conflit en étendant, à tort, le mandat de la MINURSO à la question des droits de l'Homme.

Le vote du Conseil de Sécurité des Nations-Unies sur le Sahara marocain, le 29 avril 2014, a reconduit le mandat de la MINURSO jusqu'en avril 2015. Ce vote qui se situe dans le prolongement des résolutions antérieures adoptées depuis 2007 intervient à un moment où le Maroc mène d'importants chantiers, visant à accélérer la transition démocratique du pays.

Les modifications de la législation concernant la compétence des tribunaux militaires, l'extension des prérogatives du Conseil National des Droits de l'Homme au Sahara marocain ainsi que la conception en cours d'un nouveau modèle de développement au profit des provinces du Sud dénotent de la détermination du Maroc à œuvrer activement en faveur d'une solution réaliste et définitive, loin de la surenchère politique et des postures figées.

L'élargissement des missions de la MINURSO aux questions liées aux droits de l'Homme : une option injustifiée

Depuis la proposition des Etats-Unis relative à la surveillance des droits de l'Homme par la MINURSO, des craintes ont été soulevées sur la neutralité de cette mission onusienne. Pour rappel, le mandat de la MINURSO porte sur trois aspects, à savoir, la surveillance du cessez-le-feu, la contribution au déminage et le soutien logistique des mesures de confiance.

Cette ingérence dans les questions des droits de l'Homme, pour lesquelles la MINURSO n'a aucun mandat, a été jugée par le Maroc comme étant inacceptable car elle traduit un parti pris et dépasse le monitoring alloué aux mécanismes nationaux. De même qu'elle ne prend pas en compte la coopération étroite entre le Maroc et le Haut-Commissariat aux Droits de l'Homme.

À l'ONU, les questions des droits de l'Homme sont convenablement traitées au sein des organes compétents. Par conséquent, la surveillance internationale du respect des droits de l'Homme ne peut être exercée par la MINURSO d'autant que le Maroc dispose d'institutions dédiées et qu'il a été élu au Conseil des droits de l'Homme de l'ONU pour un mandat de trois ans à compter du 1^{er} janvier 2014. Par contre, cette surveillance est plus que justifiée dans le cas du "polisario", eu égard aux violations des droits de l'Homme et aux restrictions systématiques des libertés d'expression dont pâtissent les populations séquestrées dans les camps de Tindouf.

Quelle réponse marocaine aux manœuvres adverses ?

Le Maroc devrait réitérer l'importance de son projet d'autonomie, comme base pour une solution crédible et durable. Ce projet assure les droits de participation des populations à la vie politique et leur permet de disposer d'organes représentatifs qui, en consultation avec le Gouvernement central, seraient en mesure d'établir des relations de coopération avec des régions étrangères pour favoriser le dialogue et la coopération.

De plus, le Royaume du Maroc gagnerait à entreprendre les actions suivantes:

- La promotion du rôle des commissions régionales du CNDH en matière de monitoring de la situation des droits de l'homme dans les provinces du Sud, en leur octroyant des prérogatives élargies pour prévenir, enquêter et formuler des recommandations sur la question des droits de l'Homme.
- Le renforcement des capacités d'analyse et d'interprétation juridiques pour contrer les manœuvres visant à instaurer des prescriptions qui seraient contraires aux droits légitimes du Maroc. A ce titre, l'accord de Madrid, qui est de loin le support juridique de référence, mérite d'être revisité et sa validité juridique mise en relief. Etant un traité de disposition, il a un caractère permanent et s'impose, de ce fait, à toutes les parties.
- La responsabilisation de l'Algérie en tant que partie prenante au conflit pour qu'elle puisse assumer pleinement ses devoirs, notamment pour ce qui est de l'enregistrement des réfugiés du camp de Tindouf installé sur son propre territoire.
- L'importance de mettre en exergue la doctrine marocaine en matière de lutte contre le terrorisme et la promotion de la paix, dans un voisinage de plus en plus instable et vulnérable à la prolifération des menaces de toutes sortes. Selon plusieurs sources concordantes, l'implication révélée des éléments du "polisario" dans les trafics illicites et leur lien avec des groupuscules terroristes corroborent les inquiétudes formulées par le Maroc à cet égard.

Par ailleurs, les actions concrètes menées par le Maroc sur le terrain méritent d'être approfondies et poursuivies vigoureusement pour véhiculer une image conforme à la réalité, en recourant à une communication stratégique bien ciblée, s'appuyant sur les mesures ci-après :

- L'élaboration d'un "livre blanc" sur les avancées du Maroc en matière des droits de l'Homme qui devrait, également, mettre en avant la politique d'ouverture et de transparence engagée par le pays à travers l'accueil des délégations étrangères actives dans la défense des droits de l'Homme.
- Le déploiement d'une communication active sur les efforts d'investissement, de développement et de progrès social engagés dans les provinces du Sud depuis leur réintégration au Maroc et ce, en vue de présenter à l'adresse de l'opinion publique internationale des arguments solides à même de discréditer les thèses se focalisant exclusivement sur la question de l'exploitation des ressources naturelles.

Industrialisation et compétitivité globale du Maroc : enjeux et défis

12 juin 2014

Cette rencontre qui a été consacrée à la discussion des conclusions du rapport de l'étude de l'IRES sur l'industrialisation et la compétitivité globale du Maroc, a permis également d'examiner quelques expériences étrangères réussies en matière d'industrialisation et de proposer les options de politiques publiques nécessaires pour accélérer l'édification d'une base industrielle nationale solide, à même de hisser le Royaume au rang des pays émergents.

Rappel de l'approche et des objectifs de l'étude

L'approche retenue dans l'élaboration de cette étude est de nature structurelle, du fait qu'elle prend en considération les évolutions de moyen et long terme du contexte international et les répercussions qui en découlent sur le système productif marocain.

Le caractère multidimensionnel de l'étude a rendu nécessaire le recours à des instruments d'analyse variés et complémentaires, d'ordre économique, financier, institutionnel et réglementaire pour bien cerner la complexité de la question de l'industrialisation et en comprendre la dynamique sous-jacente.

Tenant compte de ce qui précède, les termes de référence de l'étude ont été articulés autour de trois axes interdépendants :

- Mettre en exergue les choix de politique industrielle adoptés par le Maroc depuis l'Indépendance et examiner la cohérence d'ensemble de la nouvelle stratégie industrielle à l'aune des mutations du paysage concurrentiel international.
- Mener une analyse SWOT de la compétitivité du secteur industriel marocain, tout en examinant certaines expériences étrangères réussies pour en déduire quelques enseignements utiles pour le Maroc.
- Faire des propositions de politiques publiques à même de libérer le potentiel du secteur industriel marocain et en faire un accélérateur du processus de développement économique du Maroc.

Résultats préliminaires de l'étude

Le diagnostic des choix de politique industrielle, adoptés par le Maroc depuis l'Indépendance, a montré que les objectifs assignés aux politiques industrielles n'ont pas été entièrement atteints. Les nouvelles approches industrielles adoptées, en l'occurrence le Plan Emergence I et, par la suite, le Pacte national pour l'émergence industrielle, ont certes enclenché une dynamique qui a amélioré l'attractivité du pays et a permis de développer les métiers mondiaux du Maroc. Elles n'ont pas induit, cependant, les changements structurels attendus, notamment, en termes de création substantielle de valeur ajoutée et d'emplois.

La multiplication des accords de libre-échange, conclus par le Maroc avec des partenaires des pays développés et en développement, a contribué à l'aggravation du déficit de la balance commerciale. L'analyse des causes de ce déficit, qui est devenu structurel, fait ressortir l'articulation insuffisante entre la politique industrielle et la politique commerciale ainsi que les limites de la compétitivité industrielle.

Plusieurs obstacles entravant la compétitivité industrielle persistent dont, notamment, le problème du financement, la difficulté d'accès au foncier, la taille peu développée du marché local ainsi qu'un manque de coordination dans la mise en œuvre des stratégies sectorielles. L'obstacle majeur réside dans le système d'éducation et de formation qui n'arrive pas encore à offrir au tissu productif les ressources humaines en quantité et qualité suffisantes. De plus, l'accès restreint aux innovations technologiques et la faiblesse des investissements en recherche & développement limitent l'amélioration de la productivité industrielle et réduisent le potentiel compétitif des entreprises, surtout celles tournées vers l'exportation.

En vue de permettre au Maroc de développer la compétitivité de son secteur industriel et de renforcer son positionnement dans les chaînes de valeur industrielles mondiales, l'étude a mis en relief quelques propositions de politiques publiques parmi lesquelles, il convient de citer la nécessité :

- de réajuster en permanence les priorités de la politique industrielle, en vue de s'adapter aux mutations du contexte concurrentiel international et aux évolutions de la demande mondiale. A ce sujet, il serait primordial de veiller au développement équilibré du marché local et celui de l'export. Il importe, aussi, de mettre en cohérence la politique industrielle avec la politique commerciale ainsi qu'avec celle relative à l'attractivité des investissements étrangers. Pour remédier aux contraintes liées à la taille du marché national et afin de réaliser des économies d'échelle, il faudrait mobiliser le potentiel de l'intégration régionale au niveau maghrébin, arabe et africain.

- d'agir sur les leviers structurels de la compétitivité industrielle, en améliorant de manière conséquente les rendements internes et externes du système national d'éducation et de formation et en mettant en œuvre une politique volontariste en faveur de l'innovation et de la recherche & développement, qui s'appuierait sur la mise en place d'infrastructures dédiées et sur le recours aux incitations fiscales au profit des entreprises innovantes.
- de mettre en place des plans de développement spécifiques à chaque secteur industriel, tout en veillant à leur cohérence d'ensemble. A ce titre, il serait judicieux d'optimiser l'amont agricole et l'aval industriel du secteur de l'agro-industrie, de revoir en profondeur le modèle économique du secteur du textile, de mettre en place une stratégie d'accompagnement à long terme en faveur du secteur des industries mécaniques métallurgiques et électriques et d'adopter une politique de démarchage très agressive au niveau du secteur de l'automobile et celui de l'aéronautique pour approcher de nouveaux constructeurs.
- d'accélérer l'insertion du Maroc dans les chaînes de valeur industrielles mondiales par le biais de l'amélioration de l'organisation de l'approvisionnement en intrants et de l'export, du renforcement des capacités productives et technologiques des PME industrielles, de l'approfondissement de la connaissance des marchés internationaux et de l'amélioration de la gouvernance de ces chaînes de valeur industrielles.

Evaluation extra-financière des actifs du capital immatériel

20-21 novembre 2014

Dans le cadre de l'analyse des concepts émergents, l'IRES a organisé un séminaire, étalé sur deux jours, portant sur l'évaluation extra-financière des actifs du capital immatériel du Maroc au cours des quinze dernières années, selon la méthode française "Thésaurus-Bercy".

Ainsi, quatre sessions ont été consacrées à l'analyse des forces et des faiblesses du Maroc au titre des composantes principales de son capital immatériel dont, notamment, le capital humain, le capital savoir, le capital organisationnel, le capital culturel, le capital de marque, le capital partenaire ainsi que le capital structurel et naturel. Ces rencontres visaient, également, à identifier les opportunités à saisir et les risques à anticiper en vue de valoriser la richesse immatérielle du Maroc.

Première session : Examen du capital habitants, du capital structurel et du capital naturel

Capital habitants

Le capital habitants a été étudié sur la base de quatre indicateurs : la démographie, le niveau de richesse, la fidélité des citoyens et leur satisfaction. Son évolution depuis 1999 a été jugée, dans l'ensemble, positive.

Le Maroc affiche un profil similaire à celui des pays ayant achevé leur transition démographique, avec un taux d'accroissement annuel de la population de 1,2% sur la période 1999-2013 et un indice de fécondité de 2,2 enfants par femme en 2012, soit presque le seuil de remplacement des générations. Cette situation reflète les évolutions socioéconomiques que connaît le Maroc depuis les deux dernières décennies.

Le niveau de richesse est en évolution comparable à celle du revenu réel par habitant. Si le Maroc a pu développer une classe moyenne, la persistance des inégalités sociales et leur aggravation pourraient, toutefois, ralentir la croissance économique et affecter le développement général du pays. La dernière enquête disponible sur le niveau de vie des ménages, réalisée par le Haut-Commissariat au Plan en 2008, a montré que les 20% les plus aisés représentent 80% de la consommation globale contre 6,5% seulement pour les 20% de la population les plus pauvres.

Sur le plan des identités collectives, le sentiment d'appartenance nationale chez les Marocains reste fort, mais il est précédé par l'attachement à la religion musulmane. Les résultats de l'enquête " World Value Survey " ont confirmé le fort degré d'attachement des Marocains à leur pays. De plus, le sentiment d'appartenance à des entités traditionnelles de l'identité marocaine, comme le douar et la tribu, demeure significativement plus fort que l'attachement aux composantes modernes de l'Etat, à savoir la commune, la province et la région.

Quant à la fidélité des Marocains du Monde, elle se reflète à travers les montants importants des transferts financiers, effectués vers le Maroc malgré le contexte de crise économique sévissant dans leur pays de résidence.

Capital structurel

Ce capital s'est développé depuis le début de la décennie 2000, grâce à la mise en œuvre de grands chantiers d'infrastructures dans le domaine portuaire (Tanger-Med) et aéroportuaire et au niveau du réseau routier et surtout autoroutier. Cette période a connu, également, la réalisation d'importants projets d'aménagement urbain. L'offre de logements a progressé de manière soutenue, notamment à destination des couches sociales à revenu faible et intermédiaire. L'accès des populations rurales à l'eau ainsi qu'aux réseaux électriques s'est fortement amélioré.

Les défis majeurs qui restent posés concernent l'entretien et la maintenance des infrastructures mises en place, l'accélération du développement régional pour aboutir à des territoires compétitifs ainsi que l'aménagement urbain pour aboutir à des villes agréables à vivre, économiquement viables et préservant l'environnement.

Capital naturel

Les actifs du capital naturel sont caractérisés, dans l'ensemble, par une évolution assez positive, à l'exception des ressources en eau et des ressources forestières, qui demeurent soumises à de fortes pressions.

S'agissant des ressources minérales, le Maroc dispose de réserves substantielles de phosphates et de capacités de production très importantes d'acide phosphorique et d'engrais, susceptibles d'ériger le pays en acteur majeur contribuant à la sécurité alimentaire mondiale.

Sur le plan de la biodiversité, le Maroc se place en deuxième position au niveau de la région méditerranéenne et dispose de trois réserves de biosphère. Pour ce qui est de la qualité de l'air, celle-ci est jugée encore viable avec, toutefois, des risques de détérioration, à cause de la pollution industrielle au niveau des grandes métropoles.

La déforestation se poursuit, toutefois, malgré les efforts de reboisement et de protection des forêts des incendies et en dépit du coût onéreux pour le budget de l'Etat de la subvention du gaz butane afin d'inciter les populations à ne pas consommer le bois de chauffage.

Le Maroc est fortement concerné par le réchauffement climatique. La désertification, conjuguée à la poussée de l'urbanisation, altère les bases productives agricoles. Pionnier dans le domaine de la mobilisation du potentiel en eau, le Maroc a des réserves hydriques qui baissent fortement. Ses nappes souterraines font l'objet d'une surexploitation. Face à cette situation critique, il devient primordial de revoir toute la stratégie de l'eau et de mettre la question de l'eau au cœur des politiques publiques.

Les risques naturels restent relativement maîtrisés, grâce à la mise en place de systèmes d'alertes précoces qu'il va falloir généraliser à l'ensemble des risques. Une stratégie globale dans ce domaine s'avère prioritaire, compte tenu des menaces occasionnées par le changement climatique, notamment, en termes de survenance d'évènements climatiques extrêmes. Cette stratégie devrait concerner non seulement la gestion des catastrophes mais aussi l'anticipation des risques.

Deuxième session : Etude du capital humain et du capital savoir

Capital humain

L'appréciation de l'évolution du capital humain, sous l'angle des qualités individuelles et des qualités collectives, a permis de relever que celui-ci a connu une progression sur le plan quantitatif. Néanmoins, sur le plan qualitatif, ce capital n'est pas encore suffisamment développé.

Au niveau des qualités individuelles, l'atout principal du capital humain est sa jeunesse et son ouverture sur les autres cultures et civilisations. La santé du capital humain est en évolution positive, avec une progression de l'espérance de vie de 69,5 ans en 1999 à 75,1 ans en 2012. La mise en place de l'AMO et du RAMED devrait contribuer à généraliser l'accès aux services de santé, notamment pour les populations vulnérables.

Au niveau des qualités collectives, la société marocaine connaît ces 15 dernières années, une résilience grâce à l'attachement très fort à l'Islam et à la patrie mais aussi à la solidarité familiale, confirmée par l'enquête nationale sur le lien social réalisée par l'IRES en 2011. Les pouvoirs publics ont mis en place des mécanismes institutionnels de solidarité (INDH, RAMED...), en vue de réduire les inégalités et lutter contre la pauvreté. Pour consolider la cohésion sociale, un troisième pilier mérite d'être développé à côté des piliers familial et religieux, à savoir le pilier de la citoyenneté.

Le système d'éducation au Maroc, qui a contribué à former des élites dans une multitude de domaines, est en crise. Il est marqué aujourd'hui par son faible rendement, ce qui affecte, par effet de contagion, le processus d'accumulation du capital humain depuis l'école jusqu'à l'université. La faible qualité du système d'éducation est concomitante à plusieurs facteurs dont notamment le problème d'encadrement pédagogique, le hiatus linguistique et la prévalence de comportements d'incivilité.

Pour remédier à cette situation, il serait judicieux de rehausser la qualité du corps enseignants, d'alléger et d'adapter les programmes et les contenus pédagogiques et de procéder à la refonte de méthodes d'évaluation et d'orientation. Il convient aussi de développer l'enseignement préscolaire, de rendre performante la gestion du système d'éducation, de restaurer la confiance dans l'école publique et de promouvoir un développement harmonieux du système d'enseignement privé.

A l'instar de nombreux pays en développement, le Maroc subit le phénomène de fuite des cerveaux puisqu'il est classé, selon l'OCDE, 48^{ème} sur 157 pays, au niveau de la catégorie des diplômés du supérieur qui quittent leur pays. Le niveau socio-éducatif des Marocains du Monde est, d'ailleurs, deux fois plus élevé par rapport à la population vivant au Maroc.

Capital savoir

Le capital savoir est mesuré à travers quatre paramètres : la dynamique du marché de l'innovation, les aspects quantitatifs (dépenses, nombre de chercheurs, brevets, publications), la stratégie dédiée et la diffusion de la culture d'innovation et de connaissance.

Le domaine de la recherche et de l'innovation au Maroc jouit d'un cadre institutionnel étoffé et connaît un certain dynamisme, notamment dans les filières où le Maroc dispose d'atouts compétitifs tels que les domaines de l'agronomie et de la chimie. Un intérêt certain existe également pour la réhabilitation et la promotion des savoirs traditionnels.

L'appréciation du capital savoir a permis de relever que celui-ci connaît une progression lente, avec un développement encore embryonnaire de l'innovation et de la recherche scientifique dû, notamment, à l'insuffisance des ressources humaines et financières allouées à la recherche & développement. Seul 0.79% du PIB est consacré à la recherche, avec une faible contribution du secteur privé. A cela s'ajoute le départ à la retraite de près de 60% des enseignants chercheurs pour la période 2015-2020.

En outre, le système de recherche scientifique et de l'innovation ne prend pas suffisamment en compte les priorités stratégiques du pays. La gouvernance de ce système mérite d'être renforcée à travers une meilleure coordination entre les acteurs institutionnels impliqués et une collaboration étroite entre les centres de recherches universitaires et les entreprises.

Troisième session : Evaluation du capital pays, du capital culturel et du capital organisationnel.

Capital pays

L'évaluation extra-financière de cet actif a consisté en l'analyse de trois indicateurs, à savoir, le volume des exportations, le niveau de richesse et la dynamique des pays importateurs de produits marocains. Elle a révélé une évolution assez encourageante des exportations marocaines, mais qui demeure en deçà des potentialités offertes dans le cadre des accords de libre-échange conclus par le Maroc.

La diversification des partenaires s'opère à un rythme lent. La taille limitée de l'offre exportable marocaine ne permet de répondre que partiellement à la demande extérieure adressée au Maroc et ce, en dépit de l'engagement du pays dans de nouveaux métiers mondiaux. La part du marché mondial, détenue par le Maroc, est restée stable autour de 0,11% sur les 15 dernières années.

La compétitivité de l'offre exportable est affectée, entre autres, par le niveau insuffisant de la productivité de la main d'œuvre et les coûts logistiques élevés ainsi que par la spécialisation dans des créneaux où la demande mondiale est peu dynamique. Toutefois la mise en œuvre de plusieurs stratégies sectorielles et surtout la coordination entre ces politiques devraient contribuer à accélérer la modernisation du système productif et au renforcement de sa compétitivité tant sur le marché intérieur que sur les marchés à l'export.

Capital culturel

Cet actif, dont les composantes ont connu une évolution relativement appréciable, a été examiné sur la base de trois indicateurs, à savoir, la densité et la qualité, la fréquentation et la satisfaction des marocains de la culture et des centres de loisirs.

En termes de densité et de qualité du capital culturel, le Maroc est une terre de brassage des cultures et de rencontre des civilisations. La fréquentation des sites et des monuments historiques a été renforcée grâce à l'effort de réhabilitation mené par le Maroc, qui a permis de drainer un nombre important de visiteurs, notamment les touristes étrangers.

Néanmoins, les ressources budgétaires consacrées à la préservation du patrimoine culturel sont loin d'être suffisantes. Les dotations allouées à la culture représentent nettement moins de 1% du budget général de l'Etat. Par ailleurs, le dysfonctionnement de la chaîne de transmission intergénérationnelle du savoir-faire artisanal est un défi majeur à relever par le Maroc, du fait que certains métiers d'artisanat sont aujourd'hui menacés de disparition faute de relève. Les pouvoirs publics tentent de remédier à cette situation à travers des efforts importants de formation et de communication.

Capital organisationnel

Cet actif a été appréhendé à travers l'analyse des systèmes administratifs et celle, qualitative, de la dynamique du secteur des entreprises. L'évolution du capital organisationnel est dans l'ensemble encourageante vu les efforts déployés en terme de gouvernance publique et privée.

L'adoption de la Constitution de 2011 a permis de clarifier les rôles des différents pouvoirs et a consacré les principes de la transparence, de la bonne gouvernance et de la reddition des comptes. Toutefois, certaines contraintes relatives à la lenteur du processus judiciaire et à la corruption, persistent malgré les politiques menées par les pouvoirs publics en vue de contrer ce phénomène.

De plus, il importe, pour la réussite du processus d'opérationnalisation de la Constitution de renforcer la capacité d'appropriation, par les acteurs, des nouvelles normes introduites par la Constitution et de procéder, en ce qui concerne le travail législatif, à une clarification supplémentaire des responsabilités des acteurs et à une délimitation des frontières entre démocratie représentative et démocratie participative.

De même, il convient d'assurer une gestion efficace du temps législatif, lequel devrait tenir compte du seuil prescrit par l'article 86 sans affecter, négativement, la qualité des projets de lois, notamment celles relatives aux chantiers structurants et de clarifier la portée juridique des nouveaux droits fondamentaux, inscrits dans la Constitution.

La dynamique du secteur des entreprises, quant à elle, est marquée par l'émergence de champions nationaux dont les activités s'étendent également à l'international. Le Maroc a mis en œuvre plusieurs programmes visant à renforcer la modernisation des entreprises à travers des incitations financières et fiscales et un accompagnement en termes de renforcement des capacités managériales. Cette dynamique tend à contrecarrer le poids encore important du secteur informel et la prévalence de l'économie de rente et de spéculation, dont la résorption favoriserait l'éclosion d'une économie moderne et compétitive.

Quatrième session : Evaluation du capital touristes et du capital de marque

Capital touristes

Ce capital est marqué par une évolution dans l'ensemble positive, avec, toutefois, des réalisations encore en deçà des ambitions affichées par la stratégie de ce secteur, visant à drainer 20 millions de touristes à l'horizon 2020.

Le Maroc est aujourd'hui la 2^{ème} destination touristique africaine, après l'Egypte, avec des valeurs touristiques sûres comme Marrakech ou Agadir, qui émergent comme destinations touristiques mondiales. Le nombre de touristes en visite au Maroc suit une tendance haussière avec près de 10 millions de touristes ayant visité le Royaume en 2013.

Le secteur touristique marocain est caractérisé par la diversité des pays émetteurs (France, Espagne, Angleterre, Belgique, Allemagne, Moyen-Orient et Etats Unis), dont l'attraction de touristes pourrait s'accroître à condition de mettre en œuvre une politique de promotion et de communication plus agressive en direction de ces marchés.

Capital de marque

Le capital de marque a fait l'objet d'une évolution qui aurait pu être plus favorable si le Maroc avait valorisé les nombreux atouts dont il dispose, notamment, une position géographique stratégique, la conduite de plusieurs réformes lui permettant de franchir des étapes avancées en matière de transition démocratique et une politique étrangère, fondée sur la promotion de la paix et de la sécurité.

Pour capitaliser sur ces acquis, le Maroc gagnerait à mettre en place une véritable stratégie de marque-pays qui lui permettrait non seulement de renforcer sa compétitivité et son attractivité d'ensemble et qui constituerait, aussi, un outil lui permettant de promouvoir son image internationale et de développer son statut de soft-power.

Présentation d'ouvrages

L'IREs a organisé, en 2014, trois rencontres de présentation d'ouvrages, respectivement, le 13 mars, le 29 mai et le 25 novembre. Ces ouvrages sont en rapport avec les domaines intéressant les activités de l'Institut.

Il s'agit, respectivement, du livre intitulé "La Constitution marocaine de 2011 : Analyses et commentaires" du Centre d'Etudes Internationales, du rapport "Labor and Health Economics in the Mediterranean Region : Migration and Mobility of Medical Doctors" élaboré sous la coordination du Pr. Ahmed DRIOUCHI, Professeur d'Economie et Doyen de l'Institut d'Analyse Economique et des Etudes Prospectives à l'Université Al Akhawayn ainsi que de l'ouvrage du Pr. Hassania CHERKAoui, concernant "Le droit maritime marocain et comparé".

La présentation de ces ouvrages, leur lecture croisée et les débats qu'ils ont suscités ont permis de faire ressortir les éléments ci-après :

La Constitution marocaine de 2011 : analyses et commentaires

Le Maroc a été épargné des ondes de chocs, induites par les transformations sociopolitiques qu'ont connues certains pays de la région MENA, grâce à sa vocation réformatrice. Le Royaume a fait preuve de proactivité à travers la Constitution de juillet 2011, qui conforte les choix démocratiques du pays et lui ouvre des perspectives favorables.

Le texte constitutionnel de 2011 relève d'un nouveau paradigme qui projette le Maroc dans l'avenir, à travers le déploiement d'une nouvelle génération de réformes. Il est porteur d'un nouveau projet de société et de nouvelles dimensions du vivre-ensemble.

La Constitution précise le référentiel et les repères identitaires du Maroc, explicite les fondements juridiques de la vie publique, diversifie les échelons de la prise de décision publique et codifie les règles et procédures d'élaboration et de gouvernance des politiques publiques au confluent de l'articulation entre l'Etat, la société et les territoires.

Le processus d'opérationnalisation de la Constitution est confronté à plusieurs défis parmi lesquels il faut citer :

- le caractère avant-gardiste des nouvelles normes introduites par la Constitution de 2011, qui exige une véritable vulgarisation auprès de l'ensemble des acteurs concernés.
- la gestion du temps législatif nécessaire à l'opérationnalisation de la Constitution, la clarification de la portée juridique de certains droits fondamentaux.

- la division du travail législatif qui, malgré la clarté relative du partage des responsabilités en la matière, continue de soulever des interrogations notamment en rapport avec le cheminement des projets de lois organiques.
- la participation citoyenne au processus législatif, dont les modalités restent à préciser et qui pose des questionnements en termes de frontières entre la démocratie représentative et la démocratie participative.

Labor and health economics in the Mediterranean region : migration and mobility of medical doctors

Le second ouvrage met en exergue le déficit en médecins et en personnel de santé dans la région méditerranéenne. Les facteurs liés à la migration ont été mis en évidence pour cerner les liens entre déficit en personnel de santé, migration des médecins, éducation médicale et politiques de santé.

Dans un contexte de mondialisation accélérée, les dynamiques migratoires se sont fortement accentuées durant les trois dernières décennies et sont marquées par le phénomène de l'exode des cerveaux.

Le Maroc figure au 3^{ème} rang mondial et en tête des pays de la région MENA en matière de migration des compétences dans des domaines diversifiés. En particulier, la migration des médecins marocains soulève un défi majeur pour la soutenabilité du système national de santé publique, surtout dans le contexte actuel de généralisation progressive de l'accès aux soins de santé.

La mobilité internationale des médecins marocains est due principalement aux conditions alléchantes dans les pays d'accueil en termes de rémunérations, aux possibilités d'approfondissement des spécialisations et à l'évolution remarquable des nouvelles technologies médicales...

L'atténuation du phénomène de l'exode des ressources humaines marocaines dans le domaine de la santé est tributaire du renforcement de la coopération Nord-Sud, à travers une politique de mobilité concertée et équitable à même d'éviter de priver les pays émetteurs des compétences dont ils ont besoin pour accompagner leurs chantiers de développement.

L'Accord de libre-échange complet et approfondi (ALECA) en cours de négociation entre le Maroc et l'Union européenne devrait tenir compte de cette préoccupation majeure, en promouvant une migration circulaire profitable aux deux parties.

Cet accord devrait insister de manière importante sur le renforcement des capacités dans le domaine de la recherche médicale. Cela permettrait au Maroc de consolider son statut de pays leader en Afrique et d'édifier son statut de hub régional attractif des compétences médicales.

Le droit maritime marocain et comparé

Le troisième ouvrage appréhende, à travers une grille de lecture fine, le droit maritime de 19 pays dont la Chine, le Royaume-Uni et l'Allemagne. Il est enrichi par une réflexion juridique, doctrinale et jurisprudentielle sur les différentes questions traitées et analysées en matière de droit maritime.

L'ouvrage met en exergue les dispositions réglementaires du code de commerce maritime de 1919 et interroge leur cohérence par rapport aux exigences de compétitivité globale du Maroc et de son positionnement international.

Selon l'auteur de cet ouvrage, le secteur maritime au Maroc a connu un développement important, au cours des dernières années, à travers notamment la réalisation de grands projets d'infrastructures dont le port Tanger-Med ainsi que l'entrée en vigueur de la Convention de Barcelone, portant sur la protection de l'environnement marin des régions côtières de la Méditerranée.

Le Maroc, situé à la croisée des routes maritimes internationales, devrait reconstituer sa flotte commerciale nationale, pour capter une partie de la lourde facture du fret maritime international, appelée à croître proportionnellement au développement rapide des échanges extérieurs marocains. Tout en respectant les standards maritimes internationaux, le Maroc gagnerait à améliorer sa connectivité maritime, dont une meilleure exploitation servirait ses intérêts géostratégiques.

Le code actuel de commerce maritime comprend quelques lacunes qu'il conviendrait de combler. Sa révision permettrait, entre autres, de restaurer le pouvoir d'attraction des prestataires de services en vue d'une convergence appropriée aux standards internationaux.

Face au problème de la pollution marine, le Maroc est amené à opérationnaliser les conventions ratifiées (Bâle, Londres, Izmir, Barcelone...) et à s'engager davantage dans la protection de l'environnement marin, en appliquant des sanctions en cas de non-respect des réglementations en vigueur.

Les mesures fiscales incitatives, visant à encourager de nouveaux opérateurs nationaux et étrangers à investir au Maroc, permettraient au pays de se réapproprier son horizon maritime et de saisir les opportunités à même de renforcer sa compétitivité et son positionnement stratégique.